

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-deux juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint (pour le Maire empêché).

Date de la convocation : vendredi 16 juin 2023

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint				
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	FROGIER	Vaea	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	TARAIHAU	Georges	Conseiller municipal
Mme	WEDE	Sabrina	6 ^{ème} adjoint	M.	TOFIL	Raphael	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	7 ^{ème} adjoint	M.	N'GUELA	Cari	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	KRIVOBOK	Catherine	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	Mme	JULIÉ	Nina	Conseillère municipale
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale	M.	PARENT	Frédéric	Conseiller municipal
M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal	Mme	TOUTIKIAN-BLONDEEL	Emiliana	Conseillère municipale
Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)
 Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)
 Mme Marguerite FILIMOHAAU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
 Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
 M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)
 M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à M. Georges TARAIHAU)
 M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
 M. Mickael LELONG (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

M. Jean-Irénée BOANO
 M. Romuald PIDJOT

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	25
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.
 Mme Nina JULIÉ est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 41 /23/VI

HABILITANT LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°8 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2023

Le Conseil municipal de la Ville du Mont-Dore, réuni en sa séance du 22 juin 2023,

Vu la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la note explicative de synthèse n° 31/2023 du 16 juin 2023 ;

Vu le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2021 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n°2 du 04 mars 2019, n°3 du 06 décembre 2019, n°4 du 23 septembre 2020, n°6 du 25 novembre 2021 et n°7 du 28 décembre 2022 ;

Sur proposition de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023, et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1 : Le Maire ou son représentant est habilité à signer l'avenant n°8 au contrat d'agglomération du Grand-Nouméa, ci-annexé, avec le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et la Présidente de la province Sud.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise au Commissaire délégué de la République pour la province Sud, notifiée à l'intéressé et publiée par sous format électronique.

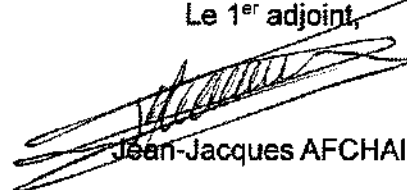
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 22 JUIN 2023

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance,


Nina JULIÉ

Pour le Maire empêché et par délégation,
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des finances et de l'informatique (SF)
Secrétariat général (SAG : registre et publication)

Accusé de réception en préfecture
988-200012532-20230622-41-23-VI-DE
Date de télétransmission : 26/06/2023
Date de réception préfecture : 26/06/2023



HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN NOUVELLE-CALÉDONIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AVENANT N° 8 AU CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2023

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Louis LE FRANC, Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,

Et

La province Sud, représentée par, Madame Sonia BACKES, Présidente de l'assemblée de la province Sud **habilitée par délibération de l'assemblée provinciale n°**

Et

La commune de Dumbéa, représentée par Monsieur Georges NATUREL, Maire, **habilité par délibération du conseil municipal n°**

Et

La commune du Mont-Dore, représentée par Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire, **habilité par délibération du conseil municipal n°**

Et

La commune de Nouméa, représentée par Madame Sonia LAGARDE, Maire, **habilitée par délibération du conseil municipal n°**

Et

La commune de Païta, représentée par Monsieur Willy GATUHAU, Maire, **habilité par délibération du conseil municipal n°**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*;

Vu la loi organique modifiée n° 2001-692 du 1er août 2001 *relative aux lois de finances*;

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 *de finances pour 2023*;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 *relatif à la gestion budgétaire et comptable publique*;

Vu le décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 *relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement*;

Vu le décret du 18 janvier 2023 *portant nomination du haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie M. LE FRANC (Louis)*;

Vu le décret du 30 janvier 2023 *portant nomination du secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - M. ALFONSI (Stanislas)*;

Vu l'arrêté du 21 août 2018 *pris en application de l'article 3 du décret n° 2018-514 du 25 juin 2018 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement*;

Vu l'arrêté HC/DCEC/BCC n°2023-39 du 17 février 2023 *portant délégation de signature à M. Stanislas ALFONSI, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie*;

Vu le contrat d'agglomération 2017-2023 signé le 23 décembre 2016 et ses avenants n° 1 du 30 novembre 2018, n° 2 du 4 mars 2019, n° 3 du 6 décembre 2019, n° 4 du 23 septembre 2020, n° 5 du 5 août 2021, n° 6 du 17 décembre 2021 et n° 7 du 28 décembre 2022;

Vu le courrier n° HC/DAECP/BCDIF/2023-73 du 25 janvier 2023 du haut-commissaire accédant à la demande de dérogation du maire de Païta conditionnée par la modification préalable de la fiche de l'opérations n° I-4-2 bis « *Voies primaires d'accès et assainissement* »;

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIT :

Considérant l'objectif de mobilisation optimale des crédits inscrits dans les contrats de développement 2017-2023 et la date d'échéance pour les engagements fixés au 31 décembre 2023 (sauf l'habitat social au 31 décembre 2024);

Considérant la libération des autorisations d'engagement non utilisées dans les contrats de développement pour un montant total de crédits libérés de 1 040 330 487 FCFP (soit 8 717 969 €);

Considérant les demandes d'abondement d'opérations déjà contractualisées effectuées par la province des Iles Loyauté, la province Nord, la province Sud, les communes de Koné et de Païta, et le Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN);

Considérant l'acceptation par courrier susvisé du haut-commissaire de la demande du Maire de Païta de modification de la fiche de l'opération n° I-4-2 bis « *Voies primaires d'accès et assainissement* » afin d'étendre l'opération à l'étude de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement et de chaussée de la route d'accès à la baie de Toro (RM22), à coût total et part Etat constants.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

I/ Libération de crédits : les opérations dont le coût total est diminué

Article 1^{er} : L'opération au bénéfice de la commune de Païta n° I-4-3-Ter « *Renforcement des services publiques et espaces de mixité fonctionnelle* » est renumérotée n° I-4-3-Qua.

Cette opération, conformément à la fiche actualisée jointe à cet avenant, est composée de quatre sous opérations dont celle intitulée « *Autres aménagement et jeux d'eaux* ». Cette sous-opération est supprimée, par conséquent le coût contractualisé de l'opération n° I-4-3 Qua est diminué de 83 600 000 FCFP (700 568 €) et 18 932 000 FCFP (158 650 €) de part Etat est libérée.

Cette opération faisant également l'objet d'un abondement, son plan de financement modifié après libération et abondement est mentionné à l'article 5 du présent avenant.

Article 2 : Les opérations suivantes au bénéfice du Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) sont modifiées :

Article 2-1 : L'opération n° I-5-2 « *Réalisation d'un parking pour le stockage des véhicules mis en fourrière* », est renumérotée n° I-5-2-bis.

Son coût total est diminué et son plan de financement modifié est le suivant :

	Coût contractualisé	Part Etat		Part communes		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	277 266,97	110 906,79	40,00	97 043,44	35,00	69 316,74	25,00
FCFP	33 086 750	13 234 700		11 580 363		8 271 688	

Article 2-2 : L'opération n° II-5-2 bis « *Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations* » est renumérotée n° II-5-2-Ter.

Son coût total est diminué et son plan de financement modifié est le suivant :

	Coût contractualisé	Part Etat		Part communes		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	231 213,12	85 548,86	37,00	87 860,99	38%	57 803,28	25%
FCFP	27 591 065	10 208 694		10 484 605		6 897 766	

Article 3 : L'opération au bénéfice du syndicat mixte des transports urbains du Grand Nouméa (SMTU), n° I-6-1 « *Aménagements de voirie en faveur des transports en commun* » est renumérotée n° I-6-1-bis.

Son coût total est diminué et son plan de financement modifié est le suivant :

	Coût contractué	Part Etat		Part communes		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 355 103,16	1 606 530,95	30%	2 409 796,42	45%	1 338 775,79	25%
FCFP	639 033 790	191 710 137		287 565 206		159 758 448	

Article 4 : La part Etat ainsi libérée est de 59 812 872 FCFP (soit 501 231,87 €)

II/ Abondement d'opérations existantes : les opérations dont le coût total est augmenté

Article 5 : Les opérations suivantes au bénéfice de la Commune de Païta sont modifiées comme suit :

Article 5-1 : L'opération n° I-4-3 Qua « Renforcement des services publics et espaces de mixité fonctionnelle », dont la sous-opération « Autres aménagement et jeux d'eaux » a été supprimée conformément à l'article 1^{er} du présent avenant, fait l'objet d'un abondement de crédits au profit de la sous-opération : « Sécurisation de la pratique du sports et conflits d'usages ».

Le plan de financement de cette opération, actualisé de la libération de crédits de l'article 1^{er} et de l'abondement du présent article, est le suivant :

	Coût contractué	Part Etat		Part commune de Païta		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	2 998 546,94	1 109 462,37	37,00	1 538 473,94	51,31	350 610,63	11,69
FCFP	357 821 830	132 394 077		183 588 775		41 838 978	

Cette opération, en particulier son plan de financement, est détaillé dans la fiche actualisée jointe au présent avenant.

Article 5-2 : L'opération n° VI-4-1-T5.0 « Construction d'un centre de première intervention et d'un poste avancé de la police municipale sur la zone aéroportuaire de Tontouta » est renumérotée : VI-4-1-T5.0 Bis

Son coût total est augmenté et son plan de financement modifié est le suivant :

	Coût contractué	Part Etat		Part commune de Païta		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	906 976,99	453 488,49	50%	317 441,95	35%	136 046,55	15%
FCFP	108 231 144	54 115 572		37 880 900		16 234 672	

Article 6 : L'opération au bénéfice du Syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) n° I-5-1-bis « Mise en place d'un PSSEI (intercommunal) et sécurisation des installations du Grand Tuyau » est renumérotée : I-5-1-Ter.

Son coût total est augmenté et son plan de financement modifié est le suivant :

	Coût contractué	Part Etat		Part communes		Part province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	3 168 446,89	1 258 053,71	39,71	1 118 281,46	35,29	792 111,72	25,00
FCFP	378 096 288	150 125 741		133 446 475		94 524 072	

Article 7 : La part Etat sur le contrat d'agglomération est ainsi augmentée de 68 583 793 FCFP (soit 574 732 €).

III/ Les autres modifications de fiches opérations

Article 8 : L'opération n° I-4-2-bis « *Voies primaires d'accès et assainissement* » et renumérotée I-4-2 Ter.

Cette opération au bénéfice de la commune de Païta est modifiée afin d'étendre son objet à l'étude de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'assainissement et de chaussée de la route d'accès à la baie de Toro (RM22) à coût total et part Etat constants.

V/ L'adaptation du contrat de développement Etat/Contrat d'agglomération du grand Nouméa 2017-2023 aux modifications du présent avenant

Article 9 : Les modifications des fiches des opérations sont indiquées en vert.

Les fiches ainsi modifiées remplacent celles précédemment annexées au contrat d'agglomération 2017-2023.

La maquette financière du présent contrat de développement est modifiée en conséquence.

VI/ Dispositions finales

Article 10 : Les autres dispositions du contrat de développement susvisé qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant et qui ne lui sont pas contraires, les fiches des opérations non modifiées et les annexes, demeurent inchangées.

Article 11 : Le présent avenant, après avoir été signé par la présidente de la province Sud, puis les maires des quatre communes de l'agglomération, entrera en vigueur à compter de sa signature par le Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie.

Il sera notifié aux signataires dans les meilleurs délais.

Fait à Nouméa, en six exemplaires originaux, le

**Le haut-commissaire de la République
en Nouvelle-Calédonie**

**La présidente de l'assemblée de
la province Sud**

Louis LE FRANC

Le maire de la commune de Dumbéa

Sonia BACKES

Le maire de la commune du Mont-Dore

Georges NATUREL

Le maire de la commune de Nouméa

Eddie LECOURIEUX

Le maire de la commune de Païta

Sonia LAGARDE

Willy GATUHAU

Maquette financière portant sur les opérations contractualisées depuis 2017 et valorisées depuis 2019 dans le cadre du présent contrat d'Agglomération

N° OPERATION	INTITULE DE L'OPERATION	NATURE	COUT GLOBAL		PART ETAT		TAUX PART ETAT		PART COMMUNE		TAUX PART COMMUNE		PART PROVINCE		TAUX PART PROVINCE		PART AUTRES FINANCEURS	TAUX AUTRES FINANCEURS	BOP	Crédits Valorisés	
			Montant initial (2017)	Montant après avenants	Montant initial (2017)	Montant après avenants	% initial (2017)	% après avenants	Montant initial (2017)	Montant après avenants	% initial (2017)	% après avenants	Montant initial (2017)	Montant après avenants	% initial (2017)	% après avenants				Après avenants	ANS
COMMUNE DE DUMBEA																					
1-1-1	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2 - Tranche 2	INV	389 230 000	363 310 000	137 300 000	143 688 105	35,5%	35,5%	101 349 537	92 462 395	25,45%	25,45%	176 380 531	127 159 500	35,00%	35,00%	0	0,00%	123	0	
1-1-1 bis	Construction de la station d'épuration Dumbéa 2 - Tranche 2 (BOP 123 MCM)	INV	128 789 912	-	50 127 500	-	39,5%	-	33 265 843	-	25,45%	-	44 356 469	-	35,00%	-	0	0,00%	123	0	
1-1-1 a	Extension REU secteur Le Perouse (AFB)	INV	-	75 000 000	-	13 610 895	-	18,41%	-	46 967 074	-	65,28%	-	12 222 031	-	16,30%	-	0,00%	123	0	
1-1-2	Construction d'un réservoir de 2000 m3 Dumbéa Nord- Phase1	INV	700 000 000	361 000 000	315 000 000	167 450 000	45,00%	45,00%	286 000 000	144 430 000	40,00%	40,00%	109 000 000	54 150 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-1-3	Renforcement du maillage AEP Dumbéa Sud (phase 2)	INV	80 000 000	80 000 000	28 000 000	28 000 000	35,00%	35,00%	40 000 000	40 000 000	50,00%	50,00%	12 000 000	12 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-1-4	Déversoir AEP Dumbéa Nord	INV	-	43 500 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0,00%	123	0	
1-1-5	Assainissement du Lotissement Social	INV	-	200 000 000	-	70 000 000	-	35,00%	-	100 000 000	-	50,00%	-	30 000 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-1-6	Renforcement des pontes de retournement	INV	-	128 789 912	-	50 127 500	-	39,5%	-	37 262 843	-	25,45%	-	44 356 469	-	35,00%	0	0,00%	123	0	
1-1-7	Implémentation unités de traitement chronique du réservoir de Kioa	INV	-	100 000 000	-	36 000 000	-	36,00%	-	50 000 000	-	50,00%	-	15 000 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-1 bis	Plan Jeunesse de la ville de Dumbéa	FONC	680 250 000	651 400 000	255 022 500	204 018 000	37,00%	37,00%	330 840 500	294 672 000	48,00%	48,00%	103 387 500	82 710 000	16,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-2 bis	Aménagements verts et de loisirs autour des équipements et les espaces du cœur de ville (phases 1 et 2)	INV	150 000 000	144 250 000	52 500 000	50 487 500	35,00%	35,00%	75 000 000	72 125 000	50,00%	50,00%	22 500 000	21 637 500	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-3	Création d'un pôle éducatif	INV	25 000 000	-	25 750 000	-	35,00%	-	43 500 000	-	50,00%	-	12 750 000	-	15,00%	-	0	0,00%	123	0	
18-1-4 bis	Salin polyvalent de Dumbéa sur mer	INV	234 000 000	-	81 900 000	-	35,00%	-	117 000 000	-	50,00%	-	36 000 000	-	15,00%	-	0	0,00%	123	0	
18-1-5 bis	Nis de décentralisation des pratiques socio-éducatives et culturelles pour les jeunes des quartiers	INV	34 000 000	50 000 000	18 000 000	17 500 000	35,00%	35,00%	27 000 000	25 000 000	50,00%	50,00%	8 000 000	7 500 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-6	Développement du Work et du Street workout	INV	-	8 000 000	-	2 800 000	-	35,00%	-	4 200 000	-	50,00%	-	1 200 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-7 bis	Rehabilitation du complexe sportif des Eucalyptus	INV	-	57 500 000	-	20 125 000	-	35,00%	-	36 750 000	-	50,00%	-	8 625 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-1-1	Création d'une Ludothèque	INV	40 000 000	-	28 000 000	-	35,00%	-	40 000 000	-	50,00%	-	12 000 000	-	15,00%	-	0	0,00%	123	0	
V-1-1 bis	Travaux d'amélioration dans les écoles	INV	-	148 000 000	-	51 800 000	-	35,00%	-	74 000 000	-	50,00%	-	22 200 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
V8-1-1	Aménagement de la promenade Jules Renard	INV	700 000 000	373 250 000	248 000 000	130 637 500	35,00%	35,00%	250 000 000	136 825 000	50,00%	50,00%	109 000 000	59 587 500	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
V8-1-2	Aménagements durables de la trame verte au Nord de Dumbéa (Phase 1)	INV	-	180 500 000	-	66 325 000	-	35,00%	-	114 175 000	-	50,00%	-	36 425 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
COMMUNE DU MONT-DORE																					
1-2-1	Réservoir de PDF Limouan	INV	184 000 000	184 000 000	92 000 000	92 000 000	50,00%	50,00%	64 000 000	64 000 000	35,00%	35,00%	27 000 000	27 000 000	15,00%	15,00%	15 403 862	0,79%	123	17 899 761	
1-2-2	Renforcement AEP col de Plum	INV	190 000 000	190 000 000	95 000 000	95 000 000	50,00%	50,00%	65 000 000	65 000 000	35,00%	35,00%	28 500 000	28 500 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-2-3	Réservoir de Robinson	INV	290 000 000	290 000 000	145 000 000	145 000 000	50,00%	50,00%	101 500 000	101 500 000	35,00%	35,00%	43 500 000	43 500 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-2-4	Assainissement de la rue Ilika Ilika - Etudes et travaux	INV	-	55 170 350	-	20 497 166	-	37,00%	-	19 306 623	-	35,00%	-	-	-	-	15 403 862	27,90%	123	0	
18-2-1 bis	Mesures jeunesse et prévention	FONC	700 000 000	680 000 000	210 000 000	166 000 000	30,00%	30,00%	288 000 000	208 000 000	55,00%	55,00%	105 000 000	84 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-2-2 bis	Projet socio-culturel global de Saint-Louis	FONC	300 000 000	243 037 700	150 000 000	121 518 850	50,00%	50,00%	105 000 000	85 032 116	35,00%	35,00%	45 000 000	36 455 664	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-2-3 bis	Projet socio-culturel global de Saint-Louis	INV	423 011 000	423 011 000	272 249 880	272 249 880	64,36%	64,36%	87 308 470	87 308 470	20,64%	20,64%	63 452 650	63 452 650	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-2-4 ANS	Eclairage de la zone de football de Saint-Louis	INV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 899 761	0	
COMMUNE DE NOUMEA																					
1-3-1 bis	Réalisation de trottoirs / pose de nouveaux réseaux en centre-ville, quartiers Nord et quartiers Sud	INV	870 000 000	6 366 060 506	2 382 480 000	2 120 480 000	33,6%	33,67%	3 038 520 000	3 181 580 506	50,14%	49,51%	989 000 000	1 084 000 000	16,22%	17,03%	0	0,00%	123	2 983 254	
1-3-2	Amélioration du cadre de vie de l'Anse Vata - suppression des rejets polluants et requalification de la route	INV	840 000 000	840 000 000	278 880 000	278 880 000	33,20%	33,20%	435 120 000	435 120 000	51,80%	51,80%	126 000 000	126 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-3-3	Suppression des rejets polluants dans la lagune de l'hippodrome et l'Anse Vata - installation d'un réseau séparatif à Val Plaisance	INV	35 303 604	35 303 604	12 000 000	12 000 000	33,00%	33,00%	18 909 074	18 909 074	52,00%	52,00%	5 454 541	5 454 541	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
1-3-4	Travaux d'extension de la STEP de Yahoué	INV	37 142 840	37 142 840	20 000 000	20 000 000	35,00%	35,00%	17 142 852	17 142 852	30,00%	30,00%	19 999 994	19 999 994	35,00%	35,00%	0	0,00%	123	0	
1-3-5	Rebornement de la conduite d'eau principale à Rivière Salée	INV	342 857 160	342 857 160	120 000 000	120 000 000	35,00%	35,00%	102 857 148	102 857 148	30,00%	30,00%	120 000 000	120 000 000	35,00%	35,00%	0	0,00%	123	0	
1-3-6	Requalification de la route du Port Desseines - phase 3	INV	-	250 000 000	-	85 000 000	-	34,00%	-	127 500 000	-	51,00%	-	37 500 000	-	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-3-1	Création du pôle jeunesse - aménagement des bâtiments de l'ancien Etat-Major des Forces Armées de Nouvelle-Calédonie	INV	500 000 000	-	170 000 000	-	34,00%	-	255 000 000	-	51,00%	-	75 000 000	-	15,00%	-	0	0,00%	123	0	
18-3-2 bis	Plan d'actions pour la jeunesse	FONC	1 200 000 000	1 200 000 000	510 000 000	408 000 000	34,00%	34,00%	768 000 000	612 000 000	51,00%	51,00%	229 000 000	180 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-3-3	Confort thermique dans les écoles	INV	200 000 000	200 000 000	69 000 000	69 000 000	34,50%	34,50%	101 000 000	101 000 000	50,50%	50,50%	30 000 000	30 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-3-4 ANS	Réalisation d'un voirie pour personnes à mobilité réduite au Trianon	INV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 983 254	0	
V8-3-1	Aménagement du Quai Ferry (phase 1)	INV	800 000 000	800 000 000	264 000 000	264 000 000	33,00%	33,00%	416 000 000	416 000 000	52,00%	52,00%	120 000 000	120 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
V8-3-2 bis	Aménagement du front de mer de l'Anse Vata	INV	550 000 000	550 000 000	181 500 000	181 500 000	33,00%	33,00%	268 000 000	268 000 000	52,00%	52,00%	82 500 000	82 500 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
COMMUNE DE PAITA																					
1-4-1	Infrastructures - voirie primaire d'accès Boulevard Sud	INV	1 250 000 000	627 600 000	628 000 000	308 800 000	50,00%	50,00%	437 500 000	168 100 000	35,00%	35,00%	187 900 000	80 840 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	17 899 761	
1-4-2 bis	Caractéristiques des services publics et des espaces de qualité environnementale	INV	230 000 000	82 801 800	147 400 000	122 204 017	31,14%	31,02%	216 101 000	103 556 770	38,13%	38,00%	40 800 000	41 538 770	8,73%	8,73%	0	0,00%	123	0	
18-4-1 bis	Aménagement de la place des jeunes	INV	340 000 000	30 000 000	120 000 000	29 600 000	37,00%	37,00%	163 200 000	36 400 000	48,00%	48,00%	51 000 000	12 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-4-2 bis	Programme d'actions pour la jeunesse	FONC	400 000 000	160 000 000	148 000 000	59 200 000	37,00%	37,00%	182 800 000	76 000 000	48,00%	48,00%	60 000 000	24 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-4-3 bis	Continuité éducative	FONC	300 000 000	120 000 000	114 000 000	45 600 000	38,00%	38,00%	141 000 000	56 400 000	47,00%	47,00%	45 000 000	18 000 000	15,00%	15,00%	0	0,00%	123	0	
18-4-4 bis	Actions jeunesse et continuité éducative	FONC	-	260 000 000	0	104 800 000	-	37,43%	-	133 200 000	-	47,87%	-	42 000 000	-	16,00%	0	0,00%	123	0	
18-4-5 ANS	Construction d'un street workout à la Plage des sports	INV	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	17 899 761	0	
V-4-1	Construction d'une école primaire	INV	600 000 000	600 000 000	2																

COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-11 Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale Opération n° I-4-2 **Ter** : Voies primaires d'accès et assainissement

1. Finalités et enjeux

La population de Païta continue de croître à un rythme de près de 6% par an et devrait compter à l'échéance du présent contrat de développement près de 27 000 habitants. La majorité de cette population viendra densifier le territoire de la ville de Païta.

Un « triangle de proximité » se dessine autour de la ville de Païta où les principaux quartiers résidentiels, comme les zones d'activités, ne sont pas éloignés de plus de 5 kms de la ville et de l'ensemble des équipements publics, commerces, services offerts aux habitants. Cela représente des déplacements en voitures d'environ 5 minutes pour les quartiers les plus éloignés au sein de ce triangle, qui bénéficient d'infrastructures efficaces (RT1, VE2, Boulevard de l'Arène du Sud – ex VU 186). Cependant, si ces infrastructures constituent un atout en matière de déplacements motorisés intra communaux :

- Elles ne permettent pas ou peu les déplacements doux, rendus peu évidents notamment par la circulation au sein de ce triangle,
- La liaison avec les grands axes routiers (VE2, RT1) s'effectue mal et la circulation se congestionne aux heures de pointes sur la RT1 et le Boulevard de l'Arène du Sud.

L'opération s'inscrit donc dans un schéma global de développement de la commune par le redimensionnement des voies d'accès allant des grands axes au centre-ville et aux zones résidentielles existantes ou à venir, situées notamment dans les secteurs Grand Ondémia, Deux Rives et Mont Mou. L'amélioration de voies d'accès permet de décongestionner le Boulevard de l'Arène du Sud. Enfin, cette opération prévoit une mise à niveau des infrastructures d'assainissement dans les secteurs concernés afin d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Par ailleurs, l'accès à la seule plage accessible au public se fait par un chemin en terre long de 7.500 mètres. Considérant la qualité de la biodiversité du site de la baie Toro et notre volonté partagée avec l'État et la province Sud de valoriser la zone par l'aménagement du site, il est indispensable de sécuriser l'accès à la plage par tout temps.

Objectifs spécifiques :

- Une étude de maillage est à réaliser. En effet, si l'impact à long terme notamment du projet Ondémia Grand Parc ne peut totalement être intégré par la requalification des réseaux actuels, l'adaptation des liaisons routières existantes est nécessaire à l'aménagement du secteur.
- La création d'une liaison routière de gabarit primaire (ZIZA - RT1) vise à absorber les trafics routiers qui sont générés par la fréquentation des écoles municipales Abel et Gustin, du Collège Louise Michel et les futurs flux inhérents aux lotissements Niaoulis et Durango (livraison 2019 et 2021 et eux-mêmes connectés à la route du Mont-Mou), mais également de ceux liés aux deux Maisons de retraite (livraisons en 2020) situées sur cet axe.
- La densification de l'habitat associée aux événements pluvieux de ces dernières années a mis en évidence la nécessité de redimensionner l'assainissement d'un des secteurs les plus habités de la commune : le Mont-Mou. Pour se faire, la commune a mené les études nécessaires au chiffrage des investissements à réaliser. Des travaux de voirie inhérents à cette opération sont obligatoires. Ces travaux sont de nature à faciliter les entrées de ville via la VE2 et participent au maillage. Cela crée un accès par l'Est à la Zone Ondémia Grand Parc.

- La sécurisation de l'accès à la plage de la baie Toro ainsi que des aménagements en cours de réalisation sur le site, passe par une étude de maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement et de chaussée de la route municipale n° 22 (RM22).

Public cible

- Usagers de la route et habitants de Païta ;
- Plaisancier de la baie Toro ;
- Habitants d' « Ondémia Grand Parc », « deux rives » et « Mont Mou » ;
- Indirectement : parents et élèves des établissements et internats situés entre le Mont-Mou, le centre-ville et la plaine des sports ;
- Piétons.

2. Présentation technique : Voirie, assainissement, éclairage public :

- Etude de maillage : ~~13 741 310 FCFP (115 152,18 €)~~ ~~20 000 000 FCFP (167 600 €)~~
- Route Ziza-RT1 : 208 000 000 FCFP (1 743 040 €).
- Assainissement du secteur du Mont Mou : 309 600 000 FCFP (2 594 448 €).
- Etude de maîtrise d'œuvre d'accès à la baie Toro : 6 258 690 FCFP (52 447,82 €)

Modalités de mise en œuvre :

- Marchés de maîtrise d'œuvre et études spécifiques (hydraulique, environnement, géotechnique) ;
- Marchés de travaux ;
- Foncier : il s'agit de travaux sur la voirie communale.

3. Plan de financement

Coût contractualisé 537 600 000 FCFP (4 505 088 €).

Plan de financement sollicité

		Cout contractualisé	Part Etat		Part province Sud		Part Commune	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
	€	4 505 088	2 252 544	50%	675 763	15%	1 576 781	35%
	FCFP	537 600 000	268 800 000		80 640 000		188 160 000	
Etude de maillage	FCFP	20 000 000 13 741 310	10 000 000 6 870 655	50%	3 000 000 2 061 196	15%	7 000 000 4 809 459	35%
Rte ZIZA	FCFP	208 000 000	104 000 000	50%	31 200 000	15%	72 800 000	35%
Rte Mt Mou	FCFP	309 600 000	154 800 000	50%	46 440 000	15%	108 360 000	35%
Etudes MOE RM22	FCFP	6 258 690	3 129 345	50%	938 804	15%	2 190 541	35%

4. Calendrier estimatif de réalisation :

Echéancier physique : 2019- ~~2023~~2022 ;

Début des premiers travaux : 2019 / Durée du programme : 48 mois.

Etude de maillage :

- Réalisation : 2^{ème} semestre 2021 ;
- Budget : ~~20 MF FCFP (167 600 €)~~ 13 741 310 FCFP (115 152,18 €)
- Fin de l'étude : 1^{er} trimestre 2023

Route Ziza-RT1 :

- Travaux : 2^{ème} semestre 2019-1^{er} semestre 2020 ;
- Budget : 208 000 000 FCFP (1 743 040 €).

Assainissement Mont Mou :

- Travaux : 2^{ème} semestre 2019 ;
- Budget : 309 600 000 FCFP (2 594 448 €).

Etudes de maîtrise d'œuvre d'accès à la baie Toro :

- Etudes : 2ème semestre 2023 ;
- Budget : 6 258 690 FCFP (52 447,82 €).
- Fin de l'étude : Août/Septembre 2023

Echéancier financier prévisionnel :

5. Impacts attendus

	Autorisations d'engagement prévisionnelles						
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
Part Etat	13 000 000	245 800 000	0	10 000 000	0	0	268 800 000
Part PS	3 900 000	73 740 000	0	3 000 000	0	0	80 640 000
Part Commune	9 100 000	172 060 000	0	7 000 000	0	0	188 160 000
Total €	217 880	4 119 608	0	167 600	0	0	4 505 088
Total FCFP	26 000 000	491 600 000	0	20 000 000	0	0	537 600 000

En termes de satisfaction des usagers :

- Amélioration de la circulation : la route de la ZIZA contribuera à diminuer la pression du trafic sur l'itinéraire Boulevard de l'Arène du Sud – RT1 ;
- Amélioration de la sécurité routière : en diminuant le trafic sur le Boulevard de l'Arène du Sud, le risque d'accident piéton diminue sur cet axe qui concentre plusieurs établissements scolaires ;
- Amélioration des réseaux filaires d'assainissement ;
- Qualités des infrastructures, sécurité / ordre public.

En termes d'environnement : Meilleure gestion de l'eau pluviale ; Meilleur entretien des filaires d'assainissement avec limitation de la propagation de maladies liées à la prolifération de moustiques dans les eaux stagnantes et les brousses.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération : Régie.

7. Evaluation

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	A la rédaction de la fiche projet		Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet	/	Haut-commissariat
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux	/	Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	1 % sera prélevée sur l'enveloppe contractualisée	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet	/	Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet	/	Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2023 COMMUNE DE PAITA

ENJEU R-11 Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale Opération n° I-4-3 **QUA** : Renforcement des services publics et des espaces de mixité fonctionnelle (Avenant n° 8)

1. Finalités et enjeux

La population de Païta continue de croître à un rythme de 6% par an et devrait compter à l'échéance du contrat 2017-2021 près de 27 000 habitants. La majorité de cette population viendra densifier le territoire du village de Païta et la demande de logement augmente sur la zone Nord de la commune.

L'espace public du village a bénéficié d'un premier programme de mise à niveau des infrastructures soutenues par le contrat d'agglomération 2006-2010 (place du village, gare routière). Pour sa part, la portion de la RT1 qui traverse Tontouta a bénéficié d'aménagements qui permirent de ralentir la vitesse et d'y créer une relative centralité. La présente opération s'inscrit donc dans une stratégie globale de développement des services offerts à la population.

Il s'agit, de renforcer les services présents un espace de mixité fonctionnelle : la Plaine des Sports. Il s'agit de poursuivre les aménagements sur le site de la plaine des sports (espace de mixité fonctionnelle) pour permettre à ce site de réaliser son potentiel en matière de mixité d'usage : entre les lieux de pratique fédérale du sport et les lieux de loisirs. Il s'agit de favoriser les usages multiples et de développer les services publics sans donner à cet espace une destination unique.

Public cible : les administrés de PAITA.

2. Présentation technique

Description de l'opération : réalisation d'un certain nombre d'équipements communaux.

Modalités de mise en œuvre : quatre sous opérations avec maîtrise d'ouvrage communale et maîtrise d'œuvre déléguée :

- Réalisation d'un marché municipal : La construction d'un marché municipal, autre lieu de cohésion sociale, devient une absolue nécessité eue égard au développement de la ville. Il s'inscrit dans le réaménagement du centre-ville à proximité de l'extension du Dock socio-culturel qui propose des services d'accès à la culture (bibliothèque, école de musique et de danse, spectacles, animations socio-culturelles).
- Aménagement dédiés aux familles (plaine des sports) :
 - Réalisation d'études relatives aux mesures à prendre pour maintenir la mixité d'usage de la plaine des sports ;
 - Renforcement des équipements ;
 - Réalisation de toilettes publiques ;
 - Réalisation de chemins modes doux et parcours de santé ;
 - Aires de pique-nique.
- Sécurisation de la pratique fédérale du sport et gestion des conflits d'usage :
 - Aménagements des équipements de Rugby : des sanitaires et vestiaires dédiés ainsi que des clôture et filets de protection ;
 - **Aménagement d'un terrain d'entraînement de football**
 - **Autres éléments de sécurisation. – Clôture de la plaine des sports avec un portail électrique**

Constructions de jeux d'eau : Cet espace ludique permet de compléter l'offre d'activité sur le site de la plaine des sports à destination des plus jeunes et des familles. Il vient compléter les espaces de jeux, le skate park et la promenade aménagée. L'ensemble couvre une grande partie des besoins des familles qui y trouve des activités pour les enfants pour tous les âges et les tempéraments.

Foncier : acquis.

3. Plan de financement

Détail des engagements sur la présente opération :

Arrêtés d'engagement	Objet de l'arrêté	Cout de l'opération		Par Etat		
		CFPF	€	CFPF	€	%
Arrêté HC/DAC/2018/1586 BAT du 19/12/2018	Construction d'un marché municipal sur le lot 162PIE d'une superficie de 25 ares	101 875 608	853 717,60	37 693 975	315 875,51	37
Arrêté HC/DAC/2019/n°1800 BAT du 18/12/2019	Construction d'un marché municipal constitué d'une structure métallique	18 124 392	151 882,40	6 706 025	56 196,49	37
Arrêté N°HC/DAC/2020-2018 BAT du 17/12/2020	Poursuite de la construction du marché municipal	16 400 000	137 432,00	6 068 000	50 849,84	37
Marché municipal		136 400 000	1 143 032,00	50 468 000	422 921,84	
Arrêté HC/DAC/2019/n°1686 ENV du 28/08/2019	Aménagement dédié aux familles dans la plaine des sports près de l'Arène Sud - Toilettes publiques - Parcours de santé revêtu avec une couche de roulement en enrobé de 4 cm d'épaisseur avec éclairage - Aires de pique-nique avec la construction de 3 farés.	108 000 000	905 040,00	39 960 000	334 864,80	37
Aménagement dédié aux familles		108 000 000	905 040,00	39 960 000	334 864,80	
Arrêté HC/DJS/2020-1888 SPO du 17/12/2020	Construction d'un vestiaire de rugby sur la commune de Païta	67 000 000	561 460,00	24 790 000	207 740,20	37
Arrêté HC/ DJS/2020-1889 SPO-2 du 23/11/2020 annule et remplace Arrêté HC/DJS/2020-1889 SPO du 21/10/2020	Réfection du terrain d'entraînement de football : reprise du drainage, mise en place arrosage automatique, reprofilage complet du terrain, engazonnement naturel et le parachèvement.	25 000 000	209 500,00	9 250 000	77 515,00	37
Sécurisation de la pratique fédérale du sport et gestion des conflits d'usage.		92 000 000	770 960,00	34 040 000	285 255,20	37
TOTAL opération I-4-3 ter		336 400 000	2 819 032,00	124 468 000	1 043 041,84	37,00

Plan de financement sollicité :

Dans le cadre de l'aménagement du site de L'Arène du Sud, il était envisagé la réalisation de jeux d'eau. Cet équipement consistait en la création d'un espace aquatique ludique avec pataugeoire, jets d'eau et brouillard d'eau. Ce projet n'est plus d'actualité car son impact environnemental serait trop important dû à l'évaporation de l'eau. Par ailleurs, l'intérêt de l'équipement est de rafraîchir les enfants en période estivale, durant laquelle, il est fréquemment demandé aux administrés de ne pas gaspiller la ressource en eau. La commune ne serait pas cohérente avec ses messages.

Par conséquent la sous-opération « *Autres aménagements et construction de jeux d'eaux* » est supprimée et les crédits de part Etat non engagés de 18 932 000 FCFP sont libérés.

Par ailleurs, un abondement a été obtenu pour le financement de travaux de sécurisation supplémentaires de la plaine des sports à hauteur de 7 926 077 F. CFP de part Etat supplémentaire au profit de la sous-opération « Sécurisation pratique du sports & conflits d'usages ».

Coût total: 420 000 000 FCFP (3 519 600 €)

Coût contractualisé : 357 821 830 FCFP (2 998 547 €) ~~420 000 000 FCFP (3 519 600 €)~~

Détail par sous-opération (coût contractualisé):

Réalisation d'un marché municipal : 136 400 000 FCFP (1 143 032 €).

Aménagement dédiés aux familles (plaine des sports) : 108 000 000 FCFP (905 040 €)

- Réalisation de toilettes publiques (40 000 000 FCFP / 335 200 €).
- Réalisation de chemins modes doux et parcours de santé (58 000 000 FCFP / 486 040 €).
- Aires de pique-nique (10 000 000 FCFP / 83 800 €).

Sécurisation de la pratique fédérale du sport et gestion des conflits d'usage : 113 421 830 (950 474,94) ~~92 000 000 FCFP (770 960 €)~~

- Aménagements équipements de Rugby - Sanitaires et vestiaires dédiés -Clôture et filets de protection – (67 000 000 FCFP / 561 460 €);
- Réfection du terrain d'entraînement de football ~~Autres éléments de sécurisation~~ (25 000 000 FCFP / 209 500 €);
- Travaux de sécurisation de la plaine des sports (21 421 830 FCFP/ 179 514,94 €)

Autres aménagements et constructions de jeux d'eau : 83 600 000 FCFP (700 568 €).

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune		
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Montant contractualisé avant l'avenant de 2023 (au vu des engagements réalisés)								
	€	3 519 600,00	1 201 692,00	34,14	342 406,80	9,73	1 975 501,20	56
	F. CFP	420 000 000	143 400 000		40 860 000		235 740 000	
<i>Marché municipal</i>	FCFP	136 400 000	50 468 000	37,00	20 460 000	15,00	65 472 000	48,00
<i>Aménagement dédié aux familles</i>	FCFP	108 000 000	39 960 000	37,00	16 200 000	15,00	51 840 000	48,00
<i>Sécurisation pratique sport & conflits d'usages</i>	FCFP	92 000 000	34 040 000	37,00	4 200 000	4,57	53 760 000	58,43
<i>Autres aménagements & jeux d'eau</i>	FCFP	83 600 000	18 932 000	22,65	0	0,00	64 668 000	77,35
Montant libéré par voie d'avenant 2023								
<i>Autres aménagements & jeux d'eau</i>	€	- 700 568,00	-158 650,16	22,65	0	0,00	-541 917,84	77,35
	FCFP	- 83 600 000	-18 932 000		0		-64 668 000	
TOTAL opération après libération	€	2 819 032,00	1 043 041,84	37,00	342 406,80	12,15	1 433 583,36	50,85
	F. CFP	336 400 000	124 468 000		40 860 000		171 072 000	
Montant abondé par voie d'avenant 2023								
<i>Sécurisation pratique sport & conflits d'usages</i>	€	179 514,94	66 420,53	37,00	8 204	4,57	104 890,58	58,43
	FCFP	21 421 830	7 926 077		978 978		12 516 775	
TOTAL Sécurisation pratique sport & conflits d'usages	€	950 474,94	351 675,73	37,00	43 399,83	4,57	555 399,38	58,43
	F. CFP	113 421 830	41 966 077		5 178 978		66 276 775	

**Montant TOTAL de l'opération CONTRACTUALISEE par l'avenant n°8
(après libération et abondement)**

	Coût contractualisé		Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
			Montant	%	Montant	%	Montant	%
	€	2 998 546,94	1 109 462,37	37,00	350 610,63	11,69	1 538 473,94	51,31
F. CFP	357 821 830	132 394 077			41 838 978			
<i>Marché municipal</i>	FCFP	136 400 000	50 468 000	37,00	20 460 000	15,00	65 472 000	48,00
<i>Aménagement dédié aux familles</i>	FCFP	108 000 000	39 960 000	37,00	16 200 000	15,00	51 840 000	48,00
<i>Sécurisation pratique sport & conflits d'usages</i>	FCFP	113 421 830	41 966 077	37,00	5 178 978	4,57	66 276 775	58,43

	Coût contractualisé	Part Etat		Part P Sud		Part Commune		
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	
	€	3 519 600	1 201 692	34,14	342 407	9,73	1 975 501	56,13
FCFP	420 000 000	143 400 000			40 860 000			
<i>Conflit d'usages</i>	FCFP	92 000 000	34 040 000	37	4 200 000	4,57	53 760 000	58,43
<i>Aménagement dédiés aux familles</i>	FCFP	108 000 000	39 960 000	37	16 200 000	15	51 840 000	48
<i>Autres aménagements et jeux d'eaux</i>	FCFP	83 600 000	18 032 000	22,65	0	0	64 668 000	77,35
<i>Marché Municipal</i>	FCFP	136 400 000	50 468 000	37	20 460 000	15	65 472 000	48

4. Calendrier estimatif de réalisation

Echéancier physique prévisionnel :

Réalisation d'un marché municipal : Travaux = 1^{er} semestre 2019.

Aménagement dédiés aux familles (plaine des sports) :

Réalisation de l'Etude = 1^{er} semestre 2019 ;

Réalisation de toilettes publiques : Travaux : 2019 ;

Réalisation de chemin modes doux et parcours de santé : Travaux : 2019-2020 ;

Aires de pique-nique : Travaux : 2019-2020 ;

~~Constructions de jeux d'eaux : Travaux : 2021.~~

~~Autres aménagements et jeux d'eaux : Etudes réalisation : 1^{er} semestre 2021 ; Aménagements structurants : Travaux = 2^{ème} semestre 2021.~~

Sécurisation de la pratique fédérale du sport et gestion des conflits d'usage

Aménagements équipements de Rugby : Travaux : 2021 2020

Réfection du terrain d'entraînement de football : Travaux 2021

Autres clôtures et autres éléments de sécurisation : Travaux : 2020

Sécurisation de la plaine des sports : Travaux 2023

Echéancier financier prévisionnel :

	Tranche 2018	Tranche 2019	Tranche 2020	Tranche 2021	Tranche 2022	Tranche 2023	TOTAL
Part Etat	37 693 975	46 666 025	34 040 000	6 068 000	0	7 926 077	132 394 077
Part PS	15 281 341	18 918 659	4 200 000	2 460 000	0	978 978	41 838 978
Part commune	48 900 292	60 539 708	53 760 000	7 872 000	0	12 516 775	183 588 775
Total FCFP	101 875 608	126 124 392	92 000 000	16 400 000	0	21 421 830	357 821 830

Total €	853 718	1 056 922	770 960	137 432	0	293 300	2 998 547
	Autorisations d'engagements prévisionnels						
	Franche-2018	Franche-2019	Franche-2020	Franche-2021	TOTAL		
Part-Etat	-37 693 975	-46 666 025	34 040 000	25 000 000	143 400 000		
Part-PS	-15 281 344	-18 918 659	4 200 000	-2 460 000	40 860 000		
Part-Commune	-48 900 292	-60 539 708	53 760 000	-72 540 000	235 740 000		
Total-€	853 718	1 056 922	770 960	838 000	3 519 600		
Total-FCFP	-101 875 608	126 124 392	92 000 000	100 000 000	420 000 000		

5. Impacts attendus

En termes de satisfaction des usagers :

- Amélioration du cadre de vie via la qualité des services offerts, qualités des infrastructures ;
- Amélioration de la sécurité sanitaire via les infrastructures nouvelles du marché et de la sécurité publique par le maintien de la mixité des usages.

En termes d'environnement : L'opération prendra en compte le référentiel produit par l'Etat.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Comment sera assurée l'exploitation et la maintenance de l'opération : Régie.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement : 10 % annuel du montant des investissements.

7. Evaluation

COD E	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE de L'INDICATEUR	VALEU R	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement			COLLECTIVITE / SERVICE INSTRUCTEUR
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / VALEUR 2 = population cible (nb bénéficiaires R11-1) desservie par le nouvel équipement (source : SI)			DAECP
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5				
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible (nb bénéficiaires R11-1)	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / VALEUR 2 = population cible de R11-1 desservie par le nouvel équipement			COLLECTIVITE / SERVICE INSTRUCTEUR
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	Mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet. VALEUR 1 : 0=non ; 1=pas assez ; 2= oui			COLLECTIVITE
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)			DAECP
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date			DAECP

CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2017-2023

Opération labellisée Trajectoire 5.0



ETAT – AGGLOMERATION - COMMUNE DE PAÏTA

ENJEU D21 Prévention des risques

Opération VI-4-1-T5.0 BIS Construction d'un centre de première intervention et d'un poste avancé de la police municipale sur la zone aéroportuaire de Tontouta (Avenant n° 8)

1. Finalités et enjeux

Le centre d'incendie et de secours de Païta est situé au centre de la commune. Le secteur de Tamoia et Tontouta ne peut être atteint par ses équipes qu'après un délai de 20 à 40 minutes, alors que 17% des interventions (soit près de 200) se déroulent au nord du col de la Pirogue.

Cette difficulté est aggravée lors des feux de brousse (Important feux de Bangou en octobre/novembre 2017 et 2.000 hectares brûlés), d'inondations, de cyclones ou lors d'événements liés à des troubles pouvant entraîner le blocage de la RT1.

Malgré la convention d'assistance conclue en 2013 avec le SSLIA Tontouta qui permet d'assurer, sous certaines conditions, une première intervention, il s'avère impératif d'apporter une réponse pérenne à ce problème. Ce qui est en cause c'est la capacité de la commune à garantir une couverture respectant le principe d'égalité entre l'ensemble des administrés sur l'intégralité du territoire communal.

Une étude menée par le CIS a révélé la nécessité de construire un centre de première intervention (CPI) à Tontouta.

Le projet s'inscrit dans l'item de la trajectoire 5.0 :

- Zéro vulnérabilité : des territoires résilients face au changement climatique et aux risques naturels.

Les objectifs :

Proche des parkings et des installations terminales de l'aéroport, le positionnement de ce CPI et du poste avancé de la police municipale permettraient également de renforcer le dispositif de sécurité de la plate-forme aéroportuaire. En effet, lors des phases d'atterrissage et de décollage des avions (8704 en 2018), les pompiers de l'aviation civile sont indisponibles pour intervenir sur un secours à personne ou sur un incendie de véhicule sur le parking de l'aéroport par exemple.

Or, l'aéroport de La Tontouta a vu transiter plus de 538.000 passagers en 2018, ce qui en fait l'un des ERP de 1ère catégorie les plus importants de Nouvelle-Calédonie. Un flux de 700.0000 passagers est attendu à l'horizon 2022.

La mairie annexe est le site mise à disposition des administrés du secteur Nord de la commune lors de cyclones et d'inondations. La proximité du CPI permet de répondre dans les meilleurs délais et de suivre la situation au plus près. L'accidentologie de cette partie de la RT1 est avérée et cette présence, ainsi que celle d'un poste avancé de la police municipale permettra une prise en charge plus rapide des accidentés de la route, dans des conditions sécurisées.

Au départ du projet, il était prévu un simple dock pour abriter le matériel de secours et d'incendie. Considérant les projections d'évolution de la partie nord de la commune, l'expression du besoin a évolué vers la construction d'une caserne mieux équipée et évolutive, en vue d'intégrer d'autres besoins à terme.

Cette opération dont le coût total est de 299 215 107 FCFP est scindée en deux parties :

1^{ère} partie : Dont le coût total est de 108 600 000 FCFP et le coût contractualisé est de 108 231 144 FCFP. Cette partie de l'opération est financée par le présent contrat d'agglomération avec un abondement supplémentaire en 2023 à hauteur de 24 115 572 FCFP de part Etat Elle a pour objet de financer les fondations - Gros œuvre, VRD - Réseaux secs, les terrassements et l'électricité.

2^{ème} partie : Dont le coût total est de 190 675 107 FCFP a pour objet de financer les autres travaux de construction du CPI, fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de l'appel à « projet soutien à l'investissement 2023 » avec une base subventionnable à 188 200 000 FCFP.

2. Présentation technique

Description de l'opération totale (1^{ère} et 2^{ème} partie) : construction d'un bâtiment en R+1 de 235 m² avec la viabilisation du site ~~construction d'un dock de 250 m².~~

Modalités de mise en œuvre : maîtrise d'ouvrage communale.

Le foncier est maîtrisé : domaine public communal (acte de propriété signé en date du 10/11/21).

3. Plan de financement

Coût contractualisé : 108 231 144 FCFP (906 976,99 €) ~~60 000 000 FCFP (502 800 €).~~

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Commune de Païta		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant déjà engagé avant l'avenant de 2023							
€	502 800,00	251 400,00	50%	175 980,00	35%	75 420,00	15%
FCFP	60 000 000	30 000 000		21 000 000		9 000 000	
Montant ajouté par voie d'avenant en 2023							
€	404 176,99	202 088,49	50%	141 461,95	35%	60 626,55	15%
FCFP	48 231 144	24 115 572		16 880 900		7 234 672	
Montant actualisé 2023							
€	906 976,99	453 488,49	50%	317 441,95	35%	136 046,55	15%
FCFP	108 231 144	54 115 572		37 880 900		16 234 672	

Détail du coût contractualisé

Travaux de la 1 ^{ère} partie	Coût contractualisé	Projet d'arrêté initial	Demande de redéploiement
Fondations - Gros œuvre	18 922 002	18 922 002	
VRD - Réseaux secs	31 389 423		31 389 423
Terrassements	41 077 998	41 077 998	
Electricité	13 327 261		13 327 261
Dépenses imprévues / Aléas / révision de prix	3 514 460		3 514 460
Montant total TTC de la 1^{ère} partie	108 231 144	60 000 000	48 231 144

4. Calendrier de réalisation

Contraintes, difficultés : Attente des conclusions du diagnostic amiante. Le plan de financement prévisionnel ne comprend pas le coût de la démolition qui dépendra des conclusions du diagnostic amiante.

Echéancier physique actualisé :

Etudes : APD : mai 2022, DCE : novembre 2022, Dépôt du Permis de Construire : mars 2023

Appel d'offres lancé le 28 mars 2023 pour une remise des offres le 18 avril 2023

Commission d'appel d'offre et attribution du marché de travaux : Juin 2023

Début des travaux : Aout 2023

Délais des travaux : 14 mois y compris travaux de viabilisation

Fin des travaux : Octobre 2024

Equipement opérationnel pour novembre 2024.

Tableau récapitulatif des besoins en AE

	Total 2023
€	906 976.99
FCFP	108 231 144

	2020 — Après signature de l'avenant	2021	2022	Total
€	33 520	134 080	335 200	502 800
FCFP	4 000 000	16 000 000	40 000 000	60 000 000

5. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'exploitation et la maintenance de l'opération seront assurées en régie (poste avancé de la direction des services d'incendie et de secours).

Le coût annuel de fonctionnement: Les dépenses supplémentaires de cette direction concernent uniquement l'entretien de ce bâtiment neuf, les charges courantes d'électricité et d'eau et seront incluses dans le budget communal.

Part de ressources propres dans le coût d'exploitation: 100 %

6. Evaluation

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	SOURCE
D21-1	D21-1 Population concernée par le projet	population desservie par le nouvel équipement ayant fait l'objet du financement	Mars 2020	Collectivité
D21-2	D21-2 Nombre d'équipements aux normes / nombre d'équipements total en T0 et T+5	nombre total d'équipements sur la zone	Mars 2020	Collectivité
D21-3	D21-3 Montant cumulé des sinistres des phénomènes naturels en T0 et T+5	Montant total des indemnités demandées par les victimes des phénomènes naturels survenus dans la zone	Mars 2020	Collectivité
D21-4	D21-4 population protégée / population cible en T0 et T+5	population en capacité d'accéder au nouvel équipement en cas de sinistre, rapportée à population totale du secteur	Mars 2020	Collectivité
D21-5	D21-5 Nombre d'hectares détruits en T0 et T+5 (CEIL)	Cumul des surfaces impactées par les phénomènes naturels (inondations, incendies...) pendant l'année.	Mars 2020	Collectivité

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale
Opération n° I-5-1 TER : Mise en place d'un PSSEI (Intercommunal) et
sécurisation des installations du Grand Tuyau
(Avenant n° 8)

1. Finalités et enjeux

Le SIGN est propriétaire du « Grand Tuyau (GT) » depuis janvier 2015 et l'exploite via une délégation de service public confiée à la CDE.

De par la croissance démographique et l'urbanisation du Grand Nouméa, le rôle du GT va maintenant bien au-delà de l'alimentation en secours des usagers. Le Grand Tuyau est un outil de renforcement de l'intercommunalité, et un ouvrage indispensable à l'alimentation en eau potable du Grand Nouméa.

Le GT était considéré par l'Etat comme un point d'importance Vitale, ce qui a conduit la Lyonnaise des Eaux, ancien propriétaire, à faire réaliser une étude confidentielle de sécurisation et de sûreté. De par la nature même de cette étude le SIGN en qualité de déléguant non propriétaire n'avait pas eu accès à celle-ci.

Il est donc apparu nécessaire de renforcer la sécurité de l'ouvrage et de son fonctionnement global, et de déterminer les zones prioritaires à desservir sur l'agglomération si survenait une pénurie globale des ressources en eau et que l'adduction n'était plus assurée que par le GT.

Le Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux (PSSE) du SIGN réalisé en 2015-2016 avec l'appui de la DASS-NC a montré de nombreuses lacunes quant à la sécurisation de celui-ci et mis en avant la nécessité de réaliser au plus tôt les premiers travaux de sécurisation générale de l'outil afin de prévenir d'éventuelles intrusions, actes de vandalisme et terrorisme qui pourraient avoir de graves conséquences. Ainsi, le PSSE du SIGN préconise déjà des actions d'amélioration des systèmes de surveillance (Cuves de OUABOUDE notamment), la mise en place de clôtures et le cadénassage des piézomètres sur le champ captant, autorisant une meilleure gestion des risques. Les précisions sur la qualité et l'efficacité des renforts à mettre en œuvre se doivent d'être approfondies à l'aide d'expertises dédiées qui permettront d'atteindre le niveau de sûreté adéquat.

Le retour d'expérience de l'exploitant et l'analyse du fonctionnement du GT par la collectivité, ont mis en évidence des points faibles dans le fonctionnement de l'ouvrage, et notamment sur certains éléments intervenant dans le processus de production. Ces derniers doivent être renforcés pour pouvoir garantir le bon approvisionnement des abonnés du Grand Nouméa sur le long terme (remise en service d'une antenne sur Paita, obsolescence des cellules Haute Tension, confortement des berges pour la protection des puits de pompage, renforcement de la capacité du groupe électrogène pour couvrir les besoins des communes, etc).

De même, l'absence de priorités de distribution définies vers les zones sensibles en cas de pénurie sévère a été soulignée. A ce stade, aucun quota définissant la répartition de la ressource en cas de pénurie n'a été défini, et la multiplication des antennes et des populations desservies depuis la construction du GT a rendu le modèle initial du fonctionnement hydraulique obsolète. Sur ces aspects, l'absence d'un plan intercommunal de gestion de crise ne permet pas à ce jour de coordonner les actions d'urgences entre l'ensemble des bénéficiaires de la ressource.

Objectifs global et spécifiques de l'opération : Mener à bien un « PSSEI (Intercommunal) » afin notamment de définir un maillage géographique et des priorités de distribution d'eau en cas de pénurie sévère ; ainsi que de cibler et exécuter rapidement les travaux pour la sécurisation du Grand Tuyau, tant au niveau des installations que dans son fonctionnement global.

2. Présentation technique

Définition d'un plan intercommunal d'adduction prioritaire :

Pilotage et réalisation d'un PSSEI regroupant et autorisant la synergie directe des PSSE des Communes du Grand Nouméa et du SIGN. Ce PSSE aura notamment pour objectif :

- La définition d'un maillage géographique et des priorités de distribution d'eau en cas de pénurie sévère : ce maillage devra s'appuyer sur l'identification exhaustive des zones sensibles (notamment hôpitaux, maisons de retraites, écoles, défense incendie) présentes ou en projet sur les 10 prochaines années ; et leur priorisation au regard des critères d'urgences et des possibilités hydrauliques précises de l'ouvrage (modélisation hydraulique datant de la construction du GT en 1999 à reprendre) ;
- L'élaboration d'un plan de gestion de crise Intercommunal permettant la coordination de tous les acteurs en cas de pénurie.

Etudes et travaux de sécurisation des installations

En s'appuyant sur les recommandations de travaux établies lors de la mise en place du PSSE du SIGN en 2015-2016 : la réalisation d'un diagnostic poussé des besoins en sécurisation du GT, à partir de visites de terrain, d'analyse de l'historique, et d'échanges avec le propriétaire (SIGN) et l'exploitant (CDE), les partenaires : les préconisations du PSSE du SIGN doivent être précisées et coordonnées avec celles des communes aux points de livraisons, afin de faire de l'ouvrage un ensemble dont la protection est intégrée au fonctionnement de manière systématique.

Une typologie des zones à protéger pourra être établie en fonction de leur accessibilité et de leur sensibilité, permettant de définir les travaux d'amélioration à effectuer : sécurisations actives et/ou passives :

- **Sécurisation des installations : installation d'un système de vidéosurveillance et d'alarmes anti-intrusion, installation d'une alarme incendie et de systèmes d'extinction spécifiques sur les organes à risques. Installation ou renforcements des protections mécaniques aux accès à l'eau.**
- **Mise aux normes des portes du local de chloration de la Côte 100**

Sécurisation de l'approvisionnement des communes par l'Aqueduc de la Tontouta :

Outre la sécurisation des installations évoquée ci-dessus, il est nécessaire de sécuriser le processus global de distribution de l'eau par le Grand Tuyau :

- Les cellules Haute Tension sont des éléments de sécurisation de l'alimentation électrique. Ces unités conditionnent le fonctionnement de la C23 et de la C100 et donc la distribution d'eau sur le Grand Nouméa. Le modèle de cellule HTA en place sur les installations du Grand Tuyau n'est plus commercialisé depuis 2014 (rachat d'Areva distribution par Schneider en 2009). La casse d'une des pièces des 18 cellules peut entraîner une perte de production d'eau potentiellement sans réparation possible due à l'absence de certaines pièces de rechange. Les cellules HTA d'Alstom ont été installées en 1999 lors de la construction de l'Aqueduc. La durée de vie d'une cellule est d'environ 30 ans. La probabilité de défaillance d'un organe des cellules HT augmente chaque année et le risque encouru est énorme. Il est indispensable d'anticiper le renouvellement de ces cellules pour garantir la pérennité de l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa par le Grand Tuyau.
- Remise en service de l'antenne « Païta SUD » dite de la Caricouié : Afin de rétablir un fonctionnement normal et garantir la sécurité d'approvisionnement en eau potable sur la commune de Païta, il est nécessaire de remettre en service ce point de livraison essentiel pour la commune de Païta.
- Les puits du champ captant sont mis en péril par l'érosion des berges de la Tontouta ; la perte d'ouvrages de prélèvement d'eau diminuerait la capacité de production. La protection de ces

ouvrages par le confortement des berges s'avère nécessaire pour pérenniser la capacité de production maximale de l'Aqueduc. La protection des ouvrages amonts (tronçon 1 et 2) a été réalisée, reste à conforter la partie aval du linéaire initialement prévu (de P07 à P12) pour un linéaire d'environ 180 mètres.

- En cas de panne électrique sur le réseau ENERCAL, le GT est secouru par un groupe électrogène de 500m³/h, ce qui est insuffisant pour couvrir la demande en eau des 4 communes. Il est nécessaire de renforcer ce groupe pour pouvoir satisfaire la demande des abonnés en cas de coupure de courant.
- Amélioration de la protection cathodique de l'Aqueduc : cette opération vise à prolonger la durée de vie de la canalisation principale (et des passerelles aériennes). Les travaux réalisés diminueront l'effet de la corrosion sur les installations. Deux aspects seront traités :
 - Installation d'une deuxième station d'injection de courant : les mesures effectuées lors des audits annuels de la protection cathodique de l'aqueduc mettent en évidence que l'efficacité de la protection cathodique diminue. Cette situation est tout à fait normale du fait de la dégradation du revêtement au cours du temps aussi bien au niveau de la conduite que du revêtement appliqué sur les pièces dans les regards. Cette protection cathodique est aujourd'hui garantie par l'injection d'un courant imposé par un poste situé à la C100 (station d'injection). Il est difficile d'envisager une augmentation du débit du poste de la station de refoulement de la cote 100 de la Tontouta car il convient de limiter les intensités d'injection des postes à courant imposé sous peine de générer des phénomènes de surpolarisation pouvant générer des décollements de revêtement voire une fragilisation au niveau du métal. Il est donc préconisé la création d'un second poste sur le tronçon de canalisation Ouaboudé – Usine du Mont Té.
 - Protection passive des pieux des passerelles aériennes (de la mangrove de Païta, de la rivière Dumbéa, de la Tonghoué et du chenal situé le long du CCTV à Nouméa) : Les pieux ne sont pas protégés par la protection cathodique (injection de courant). Il convient de les protéger de la corrosion afin de les préserver. La solution retenue est la protection passive par anodes galvaniques pour la partie immergée des pieux et pour les zones des pieux soumises à un marnage, par des revêtements adaptés comme les systèmes de revêtement de type wax tape.
- Construction d'un atelier et salle de repos sur le site de la C100. Actuellement, L'exploitant réalise les opérations de maintenance du matériel dans la salle des pompes et ne dispose pas de lieu de stockage ni d'atelier de travail pour effectuer les opérations de maintenance ou de nettoyage des pièces mécaniques. En dehors des heures ouvrées, l'exploitant pilote l'Aqueduc depuis Nouméa (télégestion avec report d'alarme), ce qui implique un temps d'intervention long avant d'arriver à la station. La construction de ce bâtiment a pour objectif :
 - D'améliorer les conditions de travail de l'exploitant en créant un lieu dédié au stockage et aux opérations de maintenance nécessitant un atelier. Cela pourrait aussi permettre de réaliser des nouvelles opérations de maintenance sur place (actuellement externalisées), et ainsi réduire les coûts de maintenance.
 - De permettre à l'exploitant d'être plus réactif : en effet, en cas de situations à risque identifiées pour les installations (techniques, météorologiques, etc), l'exploitant pourra rester sur site dans de bonnes conditions et intervenir rapidement en cas de problème.

Il est également prévu de bitumer l'accès aux bâtiments de la C100, ce qui permettra de :

- Sécuriser la manutention de certaines pièces en permettant l'accès aux zones concernés à des chariots et autres moyens de levages.
- Mettre en place une gestion des eaux sur site qui créent actuellement des désordres sur les installations (stagnation, infiltrations).

Les objectifs et actions précités devront être réalisés avec le souci d'une coordination exemplaire entre les partenaires que sont les communes, l'Etat, La province Sud, et l'exploitant du GT (actuellement la CDE pour la période 2015-2020). Ceci de par la nature même du projet et sa dimension de service public d'adduction en eau potable pour le Grand Nouméa, également parce que la réussite d'un programme de sécurisation doit intégrer l'ensemble des paramètres amont et aval de l'outil.

Modalités de mise en œuvre : Les études seront réalisées par des bureaux d'études spécialisés dans les domaines concernés. Le SIGN s'appuiera sur un maître d'œuvre pour la définition des spécifications techniques des travaux et suivra les procédures indiquées par la délibération n°424 pour la passation des marchés de travaux.

L'animation et la coordination interne et externe des actions, en lien avec les partenaires et les entreprises sollicitées pour leurs expertises sera effectuée par le SIGN.

~~Etudes et prestations de sous-traitance. L'animation et la coordination interne et externe des actions, en lien avec les partenaires et les entreprises sollicitées pour leurs expertises sera effectuée par l'ingénieur Eau du SIGN.~~

Foncier : Acquis sur les zones concernées directement (Champ captant, Cote 23, Cote 100, réservoirs de Ouabouké).

Le SIGN s'engage à obtenir l'autorisation d'occuper le terrain provincial sur lequel est envisagé l'installation de la 2^{ème} station d'injection de courant de la protection cathodique.

3. Plan de financement

En 2023, le SIGN souhaite pour un coût contractualisé de 92 032 512 F. CFP supplémentaires, réaliser les nouveaux travaux suivants :

- Sécurisation des installations ;
- Amélioration de la protection cathodique de la conduite de l'aqueduc de Païta ;
- Mise aux normes des portes du local de chloration de la Côte 100 ;
- Construction d'un atelier et salle de repos sur le site de la C100.

Coût total et contractualisé : 378 096 288 FCFP (53 168 446,89€) ~~286 063 776 FCFP (2 397 214 €).~~

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Province Sud		Part Commune	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant contractualisé avant l'avenant de 2023							
€	2 397 214,44	951 830,54	39,71	599 303,61	25,00	846 080,29	35,29
FCFP	286 063 776	113 583 597		71 515 944		100 964 235	
Montant ajouté par voie d'avenant en 2023							
€	771 232,45	306 223,17	39,71	192 808,11	25,00	272 201,17	35,29
FCFP	92 032 512	36 542 144		23 008 128		32 482 240	
Montant total actualisé 2023							
€	3 168 446,89	1 258 053,71	39,71	792 111,72	25,00	1 118 281,46	35,29
FCFP	378 096 288	150 125 741		94 524 072		133 446 475	

Opérations	Détail du coût contractualisé
<i>Etude de priorisation et sécurisation des installations</i>	85 753 083
<i>Sécurisations de l'approvisionnement</i>	296 467 017

Opérations	Coût total	Part Etat	Part province Sud	Part Communes
------------	------------	-----------	-------------------	---------------

		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Euros	2 397 214	951 830	39,71	599 304	25	846 080	35,29
FCFP	286 063 776	113 583 597		71 515 944		100 964 235	
Etude de priorisation et sécurisation des installations	78 389 178	31 355 672	40 %	19 597 294	25%	27 436 212	35 %
Sécurisations de l'approvisionnement	207 674 598	82 227 925	39,60 %	51 918 650	25%	73 528 023	35,40%

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Engagement prévisionnel de la part Etat actualisé

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	TOTAL
€	66 972,78	-	195 787,76	103 178,08	345 074,86	199 244,23	347 796,01	1 258 053,71
F. CFP	7 991 978,00	0	23 363 694,00	12 312 420,00	41 178 384,00	23 776 161,00	41 503 104,00	150 125 741,00

Engagement prévisionnel de la part Etat							
Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Euros	66 973	-	195 788	149 311	311 894	227 864	951 830
FCFP	7 991 978	-	23 363 694	17 817 570	37 218 924	27 191 432	113 583 597

5. Impacts attendus

Emplois indirects pour les entreprises sous-traitantes chargées de la réalisation des études et des travaux.

Sécurisation de l'approvisionnement des 180 000 usagers du grand Nouméa et priorisation des sites sensibles en cas de pénuries (Hôpitaux, Cliniques, Crèches, maison de retraite, écoles, défense incendie, notamment).

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

L'aqueduc est géré via une délégation de service public en régie intéressée, les installations nouvelles seront intégrées dans le périmètre de la DSP qui inclut la maintenance des ouvrages.

La charge complémentaire d'exploitation ou de maintenance sera intégrée lors de l'appel d'offre pour le renouvellement de la DSP en 2021.

7. Evaluation

COD E	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	175 000 habitants	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera	Compléter dans la fiche projet (oui ou	Collectivité

	vie quotidienne ?		réalisée	non)	
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation		Haut-commissariat

CONTRAT D'AGGLOMÉRATION DU GRAND NOUMÉA 2017-2023

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale
Opération n° I-5-2 **BIS** : Réalisation d'un parking pour le stockage des véhicules mis en fourrière (Avenant n° 8)

1. Finalités et enjeux :

La première fourrière municipale de Nouméa créée en 1977 a évolué durant des années en répondant aux besoins grandissant de la Ville et ce jusqu'en 1992, où elle a déménagé sur le site de TINDU Ducos vers des installations plus modernes avec une capacité d'accueil pour la fourrière automobile de 100 véhicules et d'une centaine d'animaux. Dès 1995 la ville de Nouméa passait des conventions de mise à disposition des installations avec d'autres communes, la ville du Mont-Dore puis Dumbéa et enfin Païta. Prémices d'une intercommunalité, ce fonctionnement perdure jusqu'au 1^{er} septembre 2010 date à laquelle la fourrière Municipale de Nouméa est transférée au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa dont elle devient un service, elle est désormais Fourrière Intercommunale.

Ses missions : La Fourrière Intercommunale a pour vocation d'accueillir et de traiter les véhicules ainsi que les animaux trouvés sur la voie publique, pour le compte des quatre communes du Grand Nouméa.

Capacité véhicules :

- Un parking pour le stockage des véhicules (4 350 m², 154 places).
- Une zone dédiée à la vente aux enchères (630 m², 24 places).

La capacité d'accueil de la Fourrière Intercommunale est de 178 véhicules et 180 animaux.

Avec 1100 M² de bâtiments qui ont été construits, 6600 m² de zone de stockage et de voies de circulation cette fourrière est le premier équipement intercommunal réalisé par le Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa sa capacité d'accueil est de 178 véhicules et 180 animaux.

Après six années de fonctionnement et une occupation des espaces de stockage véhicules toujours grandissante et supérieur à la capacité d'accueil, force est de constater que pour répondre aux besoins des quatre communes de l'agglomération, des services de police et de gendarmerie son agrandissement est nécessaire.

2. Présentation technique

L'augmentation de la capacité d'accueil du parking pour le stockage de véhicule pour passer de 154 à 229 places (+75 places) est nécessaire. Le doublement de la capacité d'accueil pour passer de 178 à 356 est nécessaire.

3. Plan de financement

Cette opération étant terminée, le reliquat d'AE non utilisé de 16 765 300 FCFP de part Etat peut être libéré.

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Commune		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant déjà engagé avant l'avenant de 2023							
€	628 500,00	251 400,00	40,00	219 975,00	35,00	157 125,00	25,00
FCFP	75 000 000	30 000 000		26 250 000		18 750 000	
Crédits libérés par avenant en 2023							
€	-351 233,04	-140 493,21	40,00	-122 931,56	35,00	-87 808,26	25,00
FCFP	-41 913 250	-16 765 300		-14 669 638		-10 478 313	

Montant actualisé de l'opération							
€	277 266,97	110 906,79	40,00	97 043,44	35,00	69 316,74	25,00
FCFP	33 086 750	13 234 700		11 580 363		8 271 688	

Coût total estimé à 75 MFCFP en investissement Coût contractualisé 75 MFCFP / Origine des crédits et montants: Contrat d'agglomération

	Coût total de l'opération	Part Etat		Part Province		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	628 500	251 400	40	157 125	25	219 975	35
F.CFP	75 000 000	30 000 000		18 750 000		26 250 000	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation :

Opérations	2017	2018	Total
		Etude de réalisation APS-APD Demande ICPE Lancement appel d'offre	
FCFP	4 000 000	29 086 750	33 086 750

Opérations	2017	2018	2019	Total
		Etude de réalisation APS-APD Demande ICPE Lancement appel d'offre	Lancement des travaux préparatoires Terrassements généraux voirie	
FCFP	4 000 000	61 000 000	10 000 000	75 000 000

5. Impacts attendus :

Emplois indirects pour les entreprises sous-traitantes chargées de la réalisation des études et des travaux.

Capacité d'accueil permettant la mise en fourrière des véhicules constatés en infractions par les corps de police, la gendarmerie, le Parquet.

Lutte contre l'insécurité routière.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté :

Le nouveau parc sera géré par la fourrière,

Le foncier disponible pour cette opération appartient à la province Sud.

7. Evaluation :

COD E	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	À la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Compléter dans la fiche projet	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Compléter dans la fiche projet (oui ou non)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GRAND NOUMEA

ENJEU R-12 : Accès au logement

Opération II-5-2 **Ter** : Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations (*partie investissement*)

(*Avenant n°8*)

1. Finalités et enjeux

L'urbanisation du Grand Nouméa poursuit sa croissance soutenue : Dumbéa et Païta ont vu le nombre de leurs ménages multipliés par deux au cours des dix dernières années. Face à cette évolution sans équivalent en métropole, l'Etat, la province Sud et les communes du Grand Nouméa (Dumbéa, Mont-Dore, Nouméa et Païta) ont exprimé leur volonté de poursuivre et compléter le volet politique de la ville du SIGN en mutualisant avec l'observatoire urbain existant, les observatoires de l'eau et des déchets, de façon à pouvoir maîtriser les différentes facettes de la politique de la ville.

Il est donc créé un observatoire multi thématique qui assurera la cohérence de la politique de la ville des quatre communes de l'agglomération.

Cet observatoire permettra d'animer un plan habitat intercommunal qui comprendra la partie Résorption de l'Habitat Insalubre qui y est fortement liée.

L'Observatoire multi thématique

La connaissance urbaine de l'observatoire construite au cours des dernières années, a prouvé sa grande utilité auprès des collectivités et des acteurs urbains du Grand Nouméa :

- Sollicité de façon récurrente par les partenaires, l'observatoire a participé à l'élaboration de tous les documents de diagnostic et de planification : SCAN, PDAN, Schéma Global des Transports et de la Mobilité, Etats Généraux du Logement social, Etats Généraux de l'Habitat, PUD communaux, diagnostics communaux, programmation d'équipements (collèges, enseignement du 1er degré), diagnostic du contrat d'agglomération, études des prestataires des collectivités etc ;
- Au travers de plusieurs dizaines de publications et d'enquêtes, l'observatoire a tenu son rôle d'analyse, de diffusion de l'information et d'expertise à l'usage de tous ;
- La création de nombreuses bases de données et de ses exploitations cartographiques et géolocalisées (volet SIG) ont permis de répondre aux besoins de données globales, fiabilisées, centralisées et multithématiques.

L'observatoire a pour objectif de suivre les évolutions de l'agglomération et les impacts des politiques publiques dans les domaines de l'habitat, tant sur les logements privés et sociaux, les équipements publics, le foncier, les conditions de vie, l'insécurité, l'adduction en eau potable, le traitement et la valorisation des déchets dans le grand Nouméa.

La poursuite de la mission de l'observatoire urbain concomitamment au SIG permettra de maîtriser les domaines relevant de l'intercommunalité : la connaissance des composantes de l'habitat (base de données logements, équipements), les documents de planification (SCAN, PDAN...), les problématiques de la jeunesse et de la délinquance. L'observatoire poursuivra ses activités, en effectuant l'analyse et la diffusion de l'information au travers de publication et de base de données géolocalisées.

A ce volet habitat viendront s'ajouter les volets opérationnels du SIGN concernant :

- L'adduction en eau potable (caractérisation des équipements, de la qualité de l'eau et des coûts à l'échelle intercommunale – cartographie des zones sensibles)
- La gestion des déchets tendant vers une harmonisation de la collecte du tri et du traitement à l'échelle intercommunale pour l'analyse et évolution de la performance des équipements ainsi que l'optimisation des coûts.

Plan Habitat Intercommunal

La programmation d'opérations de logements repose parfois sur une logique d'opportunité foncière et de contexte favorable au développement d'un projet urbain.

La libération des zones de squats, la résorption d'habitat dégradé ou insalubre, dans le cadre du dispositif des sites prioritaires et du Protocole Unique existant, constituent un levier nécessaire pour permettre la mise en œuvre d'opérations publiques d'aménagement.

Disposer d'un document stratégique et de programmation pour répondre aux enjeux de la demande en logements à l'échelle de l'agglomération devient nécessaire pour développer une vision élargie de l'ensemble des politiques locales de l'habitat. La connaissance opérationnelle des données concernant la RHI au niveau des besoins viendra compléter cette demande.

En complément de ces objectifs, ce plan favorisera un aménagement durable de l'agglomération en mettant en lien logements, équipements et activités, par l'utilisation rationnelle des espaces en préservant les zones naturelles et en limitant l'étalement urbain et en développant la réhabilitation ou la rénovation urbaine.

En effet, ce plan d'habitat intercommunal permettra de définir des objectifs clairs de développement de logements et hébergements (production et amélioration) en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire de l'agglomération, en lien avec les zones d'activités économiques et les équipements existants afin de développer « une ville qui fait société ».

Les objectifs du Plan Habitat Intercommunal sont de permettre de disposer d'un document stratégique et de programmation pour :

- Répondre aux enjeux de la demande en logements à l'échelle de l'agglomération et ainsi mettre en évidence une vision élargie de l'ensemble des politiques locales de l'habitat.
- Définir des objectifs clairs de production de logements et d'équipements en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur le territoire de l'agglomération.
- Favoriser un mode de développement urbain plus durable en mettant en lien logements et activités, espaces et équipements publics, préservation des espaces naturels.
- Mettre en œuvre une réflexion partenariale répondant aux besoins de chacun en s'appuyant sur les éléments de connaissance des services des collectivités, des données de la mission RHI et de l'observatoire multithématiques du Grand Nouméa, en respectant les orientations du SCAN.

2. Présentation technique

Observatoire Urbain :

L'objectif est de pérenniser et développer les thématiques de l'observatoire urbain pour :

- Disposer d'éléments de connaissance dans les domaines relevant de l'habitat sur le périmètre de l'agglomération du Grand Nouméa (habitat dégradé, squats, évolution de la construction, renouvellement urbain, logement social, marché de l'immobilier, hébergements spécifiques, équipements, services, données issues du RP 2019, enquêtes ménages...);
- Elaborer des analyses pertinentes et globales sur les thématiques urbaines pour disposer d'éléments appuyant les politiques publiques ;
- Disposer d'indicateurs permettant de caractériser les équipements d'adduction en eau potable à l'échelle intercommunale, d'approfondir la connaissance et l'analyse des indicateurs de la qualité des eaux, d'organiser la distribution prioritaire des zones sensibles en cas de pénurie, de soutenir la réflexion sur la gestion de l'eau à l'échelle intercommunale ;
- Centraliser les données sur le traitement des déchets, optimiser la gestion des équipements notamment les quais d'apports volontaires via la gestion des flux, analyser la pertinence d'une organisation harmonisée à l'échelle intercommunale ;
- Centraliser ou créer des données partenariales pour diffuser l'information au travers de base de données géolocalisées à partir d'outil SIG ;
- Poursuivre sa mission d'expertise auprès de toutes les collectivités et les acteurs de l'agglomération.

Le chef de projet Habitat du SIGN est en charge de recueillir et analyser l'ensemble des données nécessaires au développement de l'observatoire urbain. Il s'appuie d'un prestataire pour le travail de terrain et le développement des bases de données SIG.

Le plan Habitat Intercommunal :

Le Chef de Projet Habitat du SIGN coordonne la réalisation du PHI. Il est accompagné pour la réalisation d'un prestataire. Le PHI se décline 5 grandes étapes :

1^{er} étape : Définition du PHI

Objectifs: Réinterroger les enjeux préalablement identifiés dans le cadre des Etats Généraux de l'Habitat, identifier les forces et points de blocage au regard des différentes thématiques, esquisser les 1ers enjeux partagés à l'Echelle du Grand Nouméa

Réalisation d'ateliers thématiques avec l'ensemble des partenaires du contrat d'agglomération (élus et techniciens). COPIL de validation et transmission d'un livrable aux partenaires

2^{ème} étape : Diagnostic territorial

Objectif: Avoir un diagnostic de l'habitat à l'échelle de l'agglomération comprenant les thématiques suivantes (démographie, données socio-économiques, contraintes et capacités de développement du territoire, caractéristiques du parc de logements, évolution des marchés de l'habitat, enjeux du parc de logements aidés et du parc de logements privés, gestion des quartiers et des besoins sociaux, résorption des squats et besoins en terres coutumières). Cela permettra de préciser les enjeux sur le territoire et de mettre en lien l'offre et les besoins. Récupération et analyse des données, réalisations d'entretiens avec les acteurs du territoire. COPIL de validation et transmission d'un livrable aux partenaires.

3^{ème} étape : Définition des orientations

Objectif: A partir des constats réalisés dans le cadre du diagnostic et des aspirations des communes, il s'agira de définir un scénario de développement de l'habitat sur les 6 années à venir et des orientations qualitatives

Définition des scénarios d'évolution possibles et des orientations sur la base du diagnostic puis entretiens avec les élus de chaque commune pour ajuster le scénario de développement qui sera retenu ainsi que les orientations qualitatives .COPIL de validation et transmission d'un livrable aux partenaires.

4^{ème} étape : Définition d'un plan d'actions :

Objectif: définir la feuille de route de l'intercommunalité en matière d'habitat pour les six ans à venir

Réalisation de groupes de travail thématiques avec les partenaires pour définir les outils qu'il serait nécessaire de mettre en place et les moyens de leur mise en œuvre.

Réalisation de fiches actions pour chaque orientation qui mettront en avant les outils opérationnels à mobiliser (rappel du constat, description de l'action, résultats attendus, outils réglementaires ou techniques à mobiliser, moyens humains et financiers nécessaires, possibilités de financement, maîtrise d'ouvrage de l'action et partenaires, échéancier de réalisation, localisation indicateurs de suivi.) COPIL de validation et transmission d'un livrable aux partenaires.

5^{ème} étape: Mise en œuvre du PHI :

Objectif: Débuter la mise en œuvre du PHI par des actions prioritaires

Validation des orientations et du programme d'actions du PHI lors des différents conseils municipaux et à l'assemblée de la province Sud. Lancement des actions opérationnelles du PHI dont la maîtrise d'ouvrage est portée par l'intercommunalité.

3. Plan de financement

Les crédits engagés en 2019 ont permis de couvrir la quasi-totalité des besoins pour financer l'étape 4. Les AE consommées en 2023 permettront la finalisation de cette étape. Dès lors, le reliquat d'AE non utilisé de 5 825 709 F. CFP (48 819,44 €) de part d'Etat ne sera pas consommé avant la fin du contrat et donc peut être libéré.

Coût total : 43 336 224 FCFP (363 158 €).

Coût contractualisé : 27 591 065 F. CFP (231 213,12 €) ~~43 336 224 FCFP (363 158 €).~~

	Coût contractualisé	Part Etat		Part Communes		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant déjà engagé avant l'avenant de 2023							
€	363 157,56	134 368,30	37%	137 999,87	38%	90 789,39	25%
FCFP	43 336 224	16 034 403		16 467 765		10 834 056	
Montant libéré par voie d'avenant en 2023							
€	-131 944,43	-48 819,44	37%	-50 138,88	38%	-32 986,11	25%
FCFP	-15 745 159	-5 825 709		-5 983 160		-3 936 290	
Montant actualisé 2023							
€	231 213,12	85 548,86	37%	87 860,99	38%	57 803,28	25%
FCFP	27 591 065	10 208 694		10 484 605		6 897 766	

	Coût total	Part Etat		Part province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	363-158	134-368	37	90-789	25	138-000	38
F.CFP	43-336-224	16-034-403		10-834-056		16-467-765	

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Contraintes et difficultés: Pour l'observatoire, l'ancienneté et la reconnaissance des partenaires limiteront les difficultés inhérentes à un observatoire. A noter que le travail permettant de faciliter les échanges des données entre le SIGN et les différentes collectivités doit être consolidé notamment pour les missions nouvelles sur l'eau et les déchets.

Pour le plan Habitat Intercommunal, les données issues du recensement 2019 ne pourront pas être prises en compte dans le diagnostic au vu de leur date de publication (fin d'année 2020). Une mise à jour du diagnostic devra donc être prévue. De plus, il est nécessaire que l'ensemble des partenaires adhère à la démarche pour aboutir à mise en œuvre opérationnelle du PHI.

Engagement prévisionnel de la part Etat

	2019	2020	2021	Total
€	55 841,26	16 515,04	13 192,56	85 548,86
FCFP	6 663 635	1 970 768	1 574 291	10 208 694

	2019	2020	2021	2022	Total
€	55-841	16-515	31-006	31-006	134-368
FCFP	6-663-635	1-970-768	3-700-000	3-700-000	16-034-403

5. Impacts attendus

La poursuite de la mission de l'observatoire urbain permettra de pérenniser le suivi des thématiques. Dans un contexte de croissance forte, les outils existants au sein de l'observatoire sont essentiels pour connaître et anticiper les évolutions urbaines sur l'agglomération. Le niveau de connaissance de l'agglomération se développe grâce :

- La création de bases de données (logements sociaux, équipements publics, permis de construire, immeuble dégradé, squats, enquête ménages-logements-déplacements...);
- À une exploitation géolocalisée;
- À une expertise reconnue;
- À la capacité de réaliser des études de faisabilité dont l'objectif est d'ouvrir le champ des connaissances et les capacités opérationnelles de l'observatoire au bénéfice des collectivités.

Cette connaissance va encore s'améliorer par l'intégration des volets adduction en eau potable et déchets et l'apport du volet RHI.

Le Plan Habitat Intercommunal, vise à apporter une réponse aux besoins concernant l'habitat sur l'agglomération. Les logements privés ou publics, leurs développements et leurs améliorations sont des axes centraux du PHI mais ce ne sont pas les seuls. Le PHI :

- Apportera une réponse aux besoins en logements spécifiques (personnes en situation de handicap et dépendance, étudiants, personnes en grande précarité...);
- Traitera les problématiques du mal-logement (habitat dégradé et squat);
- Favorisera la mixité sociale et le renouvellement urbain.

De plus, il participera à la définition d'une stratégie globale d'agglomération en étudiant et analysant les besoins de chaque commune en vue d'y apporter une réponse cohérente, en lien avec les documents de planification communaux et supra-communaux (SCAN-PDAN). Enfin, il mettra en œuvre et évaluera les actions de renouvellement urbain, de réhabilitation et également de maîtrise foncière afin de préférer l'urbanisation dans les zones en continuité du tissu urbain.

Une fois le PHI adopté, le SIGN sera en charge de la mise en œuvre de celui-ci via le programme d'actions validé. Il s'agira de lancer les actions opérationnelles sur les thématiques prioritaires.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Opération qui permettra la réhabilitation de quartiers anciens, la création d'aménagements et le développement de secteurs nouveaux bien intégrés et équipés.

7. Evaluation

CODE	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR	SOURCE
R12-1	Nombre de logements conventionnés	Nb logements conventionnés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A l'engagement		Collectivité
R12-2	Nombre de logements livrés	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat	A la livraison		Collectivité
R12-3	Nombre de logements livrés / nombre de foyers en attente de relogement	nombre de logements livrés à date parmi ceux ayant fait l'objet d'un accompagnement par le contrat de développement / nombre de demandes de logements sur le périmètre	A la livraison		Collectivité
R12-4	Nombre de personnes bénéficiaires des logements livrés (tous types)	à partir de la typologie des logements attribués par provinces, compter un nombre de personnes théorique	A la livraison		Collectivité
R12-5	Poids du poste logement dans le budget des ménages de la zone en T0 et en T+5	valeur moyenne du poste « logement » dans le budget des ménages pour la province / budget moyen des ménages dans la même province	En début et à la fin du contrat développement		ISEE
R12-6	Nbe logements en accession livrés / nombre total de logements livrés	nombre de logements en accession livrés / nombre de logements livrés toutes catégories confondues	A la livraison		Collectivité
R12-7	Durée moyenne des projets entre la date de convention et la date de fin de travaux	nombre de mois	A la livraison		Haut-commissariat

Dispositif d'évaluation spécifique à l'opération ou à la collectivité

- Création de nouvelles données (SIG);
- Nombre des publications;
- Nombre de participations aux études des collectivités et acteurs urbains;
- Suivi pour quantifier les surfaces urbanisées en fonction des différentes composantes (logements, équipements, activités...) et vérifier les orientations du plan logement et du SCAN

CONTRAT D'AGGLOMERATION DU GRAND NOUMEA 2017-2021

Syndicat Mixte des Transports Urbains du Grand Nouméa

ENJEU R-11 : Accès aux infrastructures de base et continuité territoriale
Opération n° I-6-1 Bis: Aménagements de voirie en faveur des transports en commun

1. Finalités et enjeux

Etat des lieux

Pour améliorer les déplacements sur l'agglomération, le SIGN a piloté de 2007 à 2009 la réalisation du Plan de Déplacements Urbains de l'Agglomération Nouméenne (PDAN), validé en 2010 par les élus du Grand Nouméa, de la Province Sud et par l'Etat. Cette étude a été financée dans le cadre du contrat d'agglomération 2006-2010.

Le PDAN a notamment préconisé de réaliser des aménagements de voiries en faveur des transports publics. En effet les encombrements de circulation ont des répercussions importantes sur le fonctionnement des transports publics. Ces dernières années une dégradation significative des temps de parcours des transports publics a été observée : des avances ou retards significatifs (supérieurs à 6mn) qui concernent près d'une course sur deux, et 56 % des courses aux heures de pointe.(Données fiche action 4a du PDAN – 2010). Il ne s'agit pas uniquement de retards (problème qui serait résolu en ajoutant du temps de parcours alloué et des moyens), mais aussi d'avances (situation encore plus inacceptable pour la clientèle des transports publics). Ceci dresse donc le constat d'une grande irrégularité de l'exploitation. Bien évidemment, l'absence de sites propres, donc de maîtrise des temps de parcours, rend très difficile la résolution de ces problèmes et la maîtrise des coûts de production des services de transport. Les problèmes d'insertion dans la circulation générale du fait des encombrements sont évidemment plus prégnants sur les axes principaux notamment pour accéder à Ducos et au centre-ville de Nouméa.

Objectifs global et spécifiques de l'opération

Maîtriser les temps de parcours des transports publics routiers pour accroître leur productivité et leur attractivité commerciale, ce qui signifie une meilleure vitesse commerciale mais surtout la maîtrise des aléas pour obtenir une plus grande régularité des temps de parcours (réduction des avances ou retards par rapport aux horaires théoriques).

2. Présentation technique

Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser des infrastructures permettant de faciliter la circulation des transports publics routiers. Ces aménagements peuvent être :

- Création de sites propres bus, sur les tronçons occasionnant le plus d'irrégularités ;
- Création d'aménagements plus ponctuels (débouché sur carrefour, suppression de stops, de ralentisseurs, modification des priorités) ;
- Implantation de systèmes de priorité aux feux tricolores pour les transports publics routiers.

Une étude de faisabilité et d'opportunité d'aménagement en faveur des transports publics a été réalisée par le SMTU sur l'axe de la rue Iéakawé (entrée nord-est de la ville de Nouméa) en 2015. De plus, depuis 2013, des échanges techniques avec les exploitants Karuïa et Carsud ont permis d'identifier d'autres points noirs de circulation sur l'agglomération.

Modalités de mise en œuvre

L'opération pourra être découpée en sous-opération notamment par sous-secteurs géographiques, à l'issue des études d'APS (avant-projet). Plusieurs maîtres d'ouvrage sont concernés : le SMTU pour le système de transport et le gestionnaire de voirie pour les voies voitures et les aménagements en faveur des cycles et des piétons.

L(es) opération(s) sera (ont) réalisée(s) depuis les études d'APS jusqu'à la réalisation des travaux de voirie. Chaque opération (sous-secteur) fera donc l'objet d'une mission de maîtrise d'oeuvre, de prestations de reconnaissances diverses (topographie, géotechnique, comptages routiers), de contrôle technique et de travaux.

Foncier

Les aménagements se feront dans l'emprise du domaine public de voirie dans la mesure du possible. Ponctuellement des acquisitions foncières pourraient être nécessaires, notamment sur Ducos et sur la RP1.

Les secteurs géographiques pré-identifiés à ce stade sont (cf carte jointe) :

- ❖ Rue Iékawé dans le sens Nord Sud :
 - Secteur « Pk4 » entre le carrefour du 4ème Km et le giratoire Belle-vie (également sens Sud-Nord) ;
 - Secteur « Iékawé » entre giratoire Belle-vie et l'ouvrage d'art hydraulique ;
 - Secteur « cimetière » entre l'ouvrage d'art hydraulique et le feu des rues Iékawé et Dalmayrac ;
 - Secteur « approche Nord » entre le feu des rues Iékawé et Chitty et l'avenue Koenig et le giratoire de Tina.
- ❖ Rue Georges Leques à l'approche du giratoire de Normandie ;
- ❖ Rue Forest entre le giratoire Papeete et le giratoire Forest, notamment à l'approche des deux giratoires ;
- ❖ Rue Olhen dans le sens Nord-Sud :
 - Secteur entre le giratoire du collège Porte de Fer et le carrefour à feux des rue Ohlen et De Heredia ;
 - Secteur entre le carrefour à feux des rues Ohlen et De Heredia et la rue Charles Loupia ;
 - Secteur entre la rue Charles Loupia et le giratoire Magnier.
- ❖ Voie de raccordement entre la VE2 et la RT1, notamment accès au carrefour avec la RT1 au droit du collège Sainte Marie à Païta ;
- ❖ Approche de carrefour giratoire sur la RP1 sur la commune du Mont-dore ;
- ❖ Secteur entre le quartier Tonghoué et le quartier Auteuil sur la RT1 à Dumbéa.

3. Plan de financement

Un certain nombre d'opérations ont été financées en 2022. La liste des besoins en AE pour 2023 a été arrêtée sur la base des opérations qui pourront être engagées au terme du contrat.

Un reliquat d'AE de 18 289 863 F. CFP de part Etat ne pourra être utilisé avant le terme du contrat de développement. Dès lors, ce reliquat de part d'Etat peut être libéré.

Coût total : 745 000 000 Frs CFP

Coût contractualisé : ~~700 000 000 F CFP~~ 639 033 790 F. CFP

	Coût contractualisé	Part Etat		Part SMTU		Part Province Sud	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
Montant déjà engagé avant l'avenant de 2023							
€	5 866 000,00	1 759 800,00	30%	2 639 700,00	45%	1 466 500,00	25%
FCFP	700 000 000	210 000 000		315 000 000		175 000 000	
Montant libéré par voie d'avenant en 2023							
€	-510 896,84	-153 269,05	30%	-229 903,58	45%	-127 724,21	25%
FCFP	-60 966 210	-18 289 863		-27 434 795		-15 241 553	
Montant actualisé 2023							
€	5 355 103,16	1 606 530,95	30%	2 409 796,42	45%	1 338 775,79	25%
FCFP	639 033 790	191 710 137		287 565 206		159 758 448	

	Coût total	Part Etat		Part Province Sud		Part Communes	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
€	5 866 000	1 759 800	30%	1 466 500	25%	2 639 700	45%
FCFP	700 000 000	210 000 000		175 000 000		315 000 000	

Bilan prévisionnel

Prestations intellectuelles	
Maîtrise d'œuvre - études	30 000 000
Topographie	4 000 000
Géotechnique	8 000 000
Foncier	3 000 000
Maîtrise d'œuvre - suivi de travaux	40 000 000
Total PI	85 000 000
Travaux	
2019	150 000 000
2020	250 000 000
2021	250 000 000
Contrôle	10 000 000
Total travaux	660 000 000
TOTAL aménagements de voirie	745 000 000

Origine des crédits : autofinancement du SMTU pour les études préalables (45 MF) et contrat d'agglomération pour les travaux et leur suivi (639 033 790 F. CFP 700 MF).

4. Calendrier prévisionnel de réalisation

Echéancier physique

- Etudes de programmation réalisée en 2015 sur axe Iekawe, à faire en 2016-2017 pour les autres secteurs,
- APS : fin 2017,
- APD : mi-2018,
- Début de travaux : 2019,
- Fin des travaux : 2021,
- Date de mise en service de l'équipement : 2021.

Contraintes, difficultés

Libération foncière ponctuelle, importance des déviations de réseaux à évaluer lors des études préalables aux travaux, acceptabilité des gestionnaires de voirie.

Echéancier financier prévisionnel de part Etat

	2019 à 2022	2023	Total
€	1 169 094,95	437 436	1 606 530,95
FCFP	139 510 137	52 200 000	191 710 137

	2019	2020	2021	Total
€	1 382 700	2 514 000	1 969 300	5 866 000
FCFP	165 000 000	300 000 000	235 000 000	700 000 000

5. Impacts attendus

En termes d'emploi :

- **Emploi direct :** Les prestataires qui réaliseront les études et travaux
- **Emplois indirect :** Sans objet.

En termes de satisfaction des usagers : amélioration du temps de parcours et régularité des transports publics. Gain de temps sur les déplacements.

En termes d'environnement : les aménagements seront réalisés en prenant en compte les prescriptions environnementales de la province Sud. La performance des transports publics permet de favoriser le transfert modal (usagers laissant la voiture pour prendre les transports publics). Une fois en exploitation, le service de transport sera donc de nature à limiter les émissions de gaz à effet de serre et polluantes.

6. Modalités et coût de fonctionnement de l'investissement projeté

Les aménagements réalisés seront entretenus dans le cadre des marchés d'entretien du SMTU. Les voies seront utilisées par les services de transport public réalisés dans le cadre d'une délégation de service public.

L'investissement ne générera pas de ressources propres.

Le coût à la charge du budget de la collectivité, lié à l'exploitation ou à la maintenance de l'investissement est estimé à 5 000 000 Frs CFP annuel pour l'entretien des aménagements réalisés.

7. Evaluation

Opération relevant de l'enjeu « R11 - Infrastructures de base et continuité »

R11-1 : La population bénéficiaire visée est celle des habitants des quartiers desservis par les lignes de transports empruntant la rue Iékawé (PK4 ; PK6 ; PK7 ; Rivière-Salée ; Normandie ; Tina) soit environ 40 000 personnes (Données 2013 : corridor de 500 m autour du tracé) ;

R11-4 : Nombre d'usagers des transports en commun utilisant les axes ayant fait l'objet des aménagements ;

R11-5 : Des enquêtes de satisfaction seront réalisées après la mise en service des aménagements.

COD E	INDICATEUR	DESCRIPTION DE L'INDICATEUR	DATE DE L'INDICATEUR	VALEUR 2016	SOURCE
R11-1	Nombre de bénéficiaires (population cible)	nombre de personnes desservies par le nouvel équipement	Une fois la programmation arrêtée à l'issue des APS	Non connu en 2016	Collectivité
R11-2	Nombre de projets démarrés (réalisés) / population cible	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date / population cible (R11-1) desservie	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-3	Taux de raccordement aux réseaux (eau, électricité) dans la population de la zone en T0 et T5	nombre de foyers raccordés à l'eau et l'électricité sur la ou les communes concernées par le projet / nombre de foyers des communes concernées par le projet en 2016 et en fin de contrat	À la rédaction de la fiche projet pour la valeur 2016	Sans objet ici	Collectivité
R11-4	Nombre d'utilisateurs de l'équipement / population Cible	nombre d'utilisateurs réels du nouvel équipement / population cible R11-1 desservie par le nouvel équipement	En N+1 après la fin des travaux		Collectivité
R11-5	Enquête auprès de la population cible : est-ce que l'équipement a amélioré votre vie quotidienne ?	mesure de la qualité perçue par les bénéficiaires du projet.	Préciser si une enquête de satisfaction sera réalisée à la rédaction de la fiche projet	Non mais enquête disponible sur le réseau bus Karuia (baromètre)	Collectivité
R11-6	Montant investi par l'Etat par bénéficiaire	montant de l'engagement de l'Etat / nombre de bénéficiaires (R11-1)	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat
R11-7	Nombre d'opérations démarrées ou achevées	nombre d'équipements démarrés ou achevés à date	Au fur et à mesure de la réalisation du projet		Haut-commissariat

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Habilitation du Maire à signer l'avenant n°8 au contrat d'agglomération 2017-2023

P.J. : -Annexe n°1 ;
-Projet de délibération ;
-Projet d'avenant n°8 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2023.

Le contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2023 prévoit les opérations pouvant faire l'objet d'un accompagnement par l'Etat et la province Sud et liste précisément les actions éligibles. Toute évolution concernant ces actions nécessite la passation d'un avenant.

Le projet d'avenant n°8 au CA 2017-2023 propose des libérations de crédits et l'abondement d'opérations existantes. Si la Ville du Mont-Dore n'est pas directement concernée par ces mouvements, elle l'est indirectement de par sa participation au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN) et au Syndicat Mixte des Transports Urbains (SMTU).

Concernant le SIGN, il y a lieu de constater une diminution du montant de l'opération :

- n°I-5-2 BIS « Réalisation d'un parking pour le stockage des véhicules mis en fourrière ». Le coût contractualisé pour cette opération était prévu initialement à 75 000 000 FCFP. Finalement, les travaux ont été réalisés sur un terrain de 27 ares au lieu de 50 ares, soit 75 places de parking sur 178. Le reliquat sur cette opération est de 41 913 250 FCFP.
- n°II-5-2 TER « Habitat : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations ». Le coût réel de l'opération est nettement inférieur aux prévisions annoncées initialement. Ainsi, 15 745 159 FCFP d'autorisations d'engagement (AE) ont pu être libérées.

Concernant le SMTU, il y a lieu de constater une diminution du montant de l'opération n°I-6-1 BIS « Aménagements de voirie en faveur des transports en commun ». L'autofinancement des études préalables par le SMTU a permis de dégager 60 966 210 FCFP d'AE.

En revanche, d'autres opérations bénéficient d'un abondement de crédits dont la mise en place d'un Plan de Sécurité Sanitaire des Eaux Intercommunal (PSSEI) et sécurisation des installations du Grand Tuyau. Le SIGN bénéficie d'AE supplémentaires d'un montant de 92 032 512 FCFP pour mener à bien des travaux d'amélioration de la protection cathodique de la conduite principale de l'Aqueduc de la Tontouta.

Il y a lieu d'habiliter le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°8 au contrat d'agglomération du Grand Nouméa 2017-2023.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. M. BERTHELOT, membre du comité syndical du SIGN et du SMTU, s'est retiré de la séance et n'a donc pas participé à l'avis de la commission.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 16 JUIN 2023

Le Maire,

Eddie LÉCOURIEUX



ANNEXE N°1

	Intitulé d'opération	Coût contractualisé avant avenant			
		Coût global	Part ETAT	Part Commune	Part PS
Païta	I-4-3 Renf. Sces publics	420 000 000	143 400 000	235 740 000	40 860 000
	VI-4-1 T5.0 CPI	60 000 000	30 000 000	21 000 000	9 000 000
SIGN	I-5-2 Parking fourrière	75 000 000	30 000 000	26 250 000	18 750 000
	I-5-1 Mise en place d'un PSSEI	286 063 776	113 583 597	100 964 235	71 515 944
	II-5-2 Habita : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	43 336 224	16 034 403	16 467 765	10 834 056
SMTU	Aménagements de voirie en faveur des transports en commun	700 000 000	210 000 000	315 000 000	175 000 000

	Intitulé d'opération	Coût contractualisé après avenant			
		Coût global	Part ETAT	Part Commune	Part PS
Païta	I-4-3 Renf. Sces publics	357 821 830	132 394 077	183 588 775	41 838 978
	VI-4-1 T5.0 CPI	108 231 144	54 115 572	37 880 900	16 234 672
SIGN	I-5-2 Parking fourrière	33 086 750	13 234 700	11 580 363	8 271 688
	I-5-1 Mise en place d'un PSSEI	378 096 288	150 125 741	133 446 475	94 524 072
	II-5-2 Habita : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	27 591 065	10 208 694	10 484 605	6 897 766
SMTU	Aménagements de voirie en faveur des transports en commun	639 033 790	191 710 137	287 565 206	159 758 448

	Intitulé d'opération	Libération de crédits				Abondement d'opérations existantes			
		Coût global	Part ETAT	Part Commune	Part PS	Coût global	Part ETAT	Part Commune	Part PS
Païta	I-4-3 Renf. Sces publics	62 178 170	11 006 923	52 151 225	-978 978				
	VI-4-1 T5.0 CPI					48 231 144	24 115 572	16 880 900	7 234 672
SIGN	I-5-2 Parking fourrière	41 913 250	16 765 300	14 669 638	10 478 313				
	I-5-1 Mise en place d'un PSSEI					92 082 512	36 542 144	32 482 240	23 058 128
	II-5-2 Habita : observation, suivi, prévision pour anticiper les besoins et permettre les réalisations	15 745 159	5 825 709	5 983 160	3 936 290				
SMTU	Aménagements de voirie en faveur des transports en commun	60 966 210	18 289 863	27 434 795	15 241 553				